

MEMENTO DU CHEF DE SECTION PROTERRE



N° EMP 56.701



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Paris, le 22 juillet 2010

Ce mémento a été approuvé le 8 février 2010 sous le numéro 82/DEF/CDEF/DDo/BENGT. Il s'adresse aux chefs de section PROTERRE en préparation opérationnelle, en cours de projection, en mission à VIGIPIRATE ou en formation initiale.

Destiné à leur donner des références et à guider leur action, ce document tient compte du cadre renouvelé de l'engagement PROTERRE décrit dans son concept 2009. Il prend ainsi en compte les engagements les plus actuels ou probables, face à une menace constituée d'un adversaire agissant sur tout type de terrain, en particulier en zone urbaine. La section PROTERRE est intégrée à une compagnie, en véhicules ou à pied.

Général de division Thierry OLLIVIER

1 place Joffre - Case 53 - 75700 PARIS SP07 - Tél.: 01.44.42.49.64 - Fax: 01.44.42.81.29 thierry.ollivier@cdef.terre.defense.gouv.fr

```
TABLE DES MATIERES ..... page 4
AVANT PROPOS ..... page 6
AVERTISSEMENT - TERRITOIRE NATIONAL ..... page 7
I. CADRE GÉNÉRAL D'EMPLOI ..... page 8
           Principes généraux ..... page 8
    11.
           Environnement de la section Proterre ..... page 8
    12.
                     Les particularités du territoire national ..... page 8
           121.
                     Les particularités de la zone urbaine (ZURB) ..... page 10
          122.
          Organisation et moyens ...... page 12
    13.
          131.
                     Description organique ..... page 12
           132.
                     Equipements ..... page 13
                     Renforcements et appuis ..... page 14
           133.
II. LA SECTION EXÉCUTE LES MICAT ...... page 14
           Interdire (INTDR) ..... page 14
    21.
           211.
                     Définition ..... page 14
           212.
                     Principes ..... page 14
                     Points clés ..... page 15
           213.
          Soutenir (SOUT) ..... page 17
           221.
                     Définition ..... page 17
                     Principes ..... page 18
           222.
                     Points clés ..... page 18
           223.
          Surveiller (SURV) ..... page 21
    23.
                     Définition ..... page 21
           231.
                     Principes ..... page 21
           232.
                     Points clés ..... page 21
           233.
    24.
          Tenir (TEN) ..... page 25
                     Définition ...... page 25
           241.
                     Principes ..... page 25
           242.
                     Points clés ..... page 25
           243.
          Boucler un point, un quartier, un secteur ..... page 28
    25.
                     Définition (boucler) ...... page 28
           251.
                     Principes ..... page 29
           252.
                     Points clés ..... page 29
           253.
```

III. LE	S PR	OCÉDÉS G	ÉNÉRIQUES page 30	
		La section engagée au contact des foules page 30		
		311.	Généralités page 30	
		312.	La section en protection contre la foule page 31	
	:	313.	La section engagée en contrôle de foule page 34	
3	2.	La réactio	n à une embuscade page 37	
		321.	Définition page 37	
		322.	Principes page 37	
		323.	Points clés page 37	
3	3.	La patroui	lle page 39	
		331.	Définition (patrouiller) page 39	
		332.	Principes page 39	
		333.	Points clés page 40	
		334.	Ordre pour la patrouille page 44	
	:	335.	CR de patrouille page 45	
3	4.	L'escorte (de convoi page 46	
	:	341.	Définition (escorter) page 46	
	:	342.	Principes page 46	
	:	343.	Points clés page 46	
	:	344.	Cas particulier : traversée d'une ZURB page 48	
	:	345.	Cadre d'ordre page 50	
3	5.	Réaliser u	n point de controle page 50	
	:	351.	Définition page 50	
	:	352.	Points clés page 50	
	:	353.	Exécution page 51	
A	NNEX	E A	MEDO du chef de section page 52	
A	NNEX	E B	Cadres d'ordre du chef de section page 54	
A	NNEX	E C	Les actes élémentaires section page 66	
A	NNEX	E D	Participation à un CRER page 77	
A	NNEX	E E	Pouvoir de pénétration des armes page 80	
A	NNEX	E F	Messagerie logistique (OTAN) page 82	
Α	NNEX	E G	Mise en œuvre de certains appuis page 86	
A	NNEX	ΕH	Défense NBC page 90	
Δ	NNEX	ΕI	Documentation de référence page 93	

AVANT PROPOS

Le nouveau concept PROTERRE1 permet de renforcer la capacité opérationnelle des unités élémentaires (UE) dédiées à la réalisation des MICAT², afin de les préparer à un engagement plus dur, face à un adversaire potentiellement déterminé. L'engagement des UE PROTERRE ne se concoit pas exclusivement en zone stabilisée. Le nouveau concept propose davantage de souplesse, en prenant en compte le principe de la modularité (l'unité PROTERRE pouvant comporter de 2 à 4 sections). Il permet ainsi d'être en adéquation avec les engagements les plus probables. Il met également en avant le caractère réversible d'unités de métier génériques. engagées en structure PROTERRE, sur les zones où leur savoir-faire de métier peut être exigé, et leur mise en œuvre pratiquée. De plus, l'éventualité de la mise sous protection blindée est clairement envisageable. Enfin, l'engagement au contact des foules (ECF) y est explicitement mentionné, et notamment la capacité contrôle de foule (CF) que pourront détenir certaines unités PROTERRE³. Le contrôle de foule s'effectue uniquement hors du territoire national. La capacité (protection contre la foule) regroupe les savoir-faire que doivent détenir toutes les unités de l'armée de Terre afin d'être en mesure de réagir en présence d'une foule, sans équipement ni formation particuliers. La capacité CF (contrôle de foule) est un mode d'action spécifique qui permet d'agir face à une foule avec des unités spécialement équipées et entraînées à cette mission.

Vous êtes chef de section PROTERRE : ce mémento s'adresse à vous. Il constitue un aide-mémoire à votre profit dans le cadre de votre préparation à l'exécution des MICAT et procédés génériques. Il ne constitue pas pour autant un recueil de recettes à mettre en œuvre sans discernement et de manière automatique. Il s'agit donc d'un guide que vous appliquerez en usant de toute votre intelligence de situation. Les schémas, procédés et exemples ne sont ainsi donnés qu'à titre d'illustration pour une situation type. Il vous appartient de mettre en perspective toutes les informations délivrées par ce mémento au regard de la situation, du terrain et de l'environnement dans lequel vous êtes appelé à évoluer réellement afin de concevoir des idées de manœuvre concrètes, comprises par tous et adaptées à la menace. Un « art simple et tout d'exécution. »

¹ Concept d'emploi des unités PROTERRE, édition 2009. Approuvé le 27 mars 2009 sous le n° 000464/DEF/EMAT/B.EMP/ES.11 - Edition 2009 - Annule et remplace le concept PROTERRE édition 2002.

² Missions Communes à l'armée de Terre (surveiller, soutenir, boucler une zone, tenir, interdire).

³ ECF = PF (protection contre la foule) + CF (contrôle de foule).

Ce document, qui s'inspire de la Notice provisoire sur l'instruction des unités élémentaires PROTERRE de 2003, ne décrit la réalisation des MICAT qu'au niveau de la section. Il constitue aussi <u>la référence en la matière</u> pour vous, chef de section à l'instruction tactique en école de formation initiale.

AVERTISSEMENT TERRITOIRE NATIONAL

S'agissant de l'engagement des sections PROTERRE sur le territoire national, les modalités d'exécution des missions doivent toujours être aménagées, notamment en ce qui concerne les règles d'ouverture du feu. Dans le cadre des missions de sécurité générale⁴, la règle en la matière demeure le principe de légitime défense. Si la situation particulière du moment impose temporairement et localement l'application de mesures dérogatoires, celles-ci seront toujours explicitées par écrit en termes de règles d'engagement; elles feront, en outre, toujours l'objet de précisions en termes explicites dans le document de réquisition émis par les autorités administratives, et détenu par le chef de l'unité requise.

Les missions qui peuvent être confiées aux forces de troisième catégorie sont les suivantes :

- actions de surveillance ou de présence visant à rassurer la population et dissuader les actes hostiles,
- bouclage sur les flancs et en arrière de la ligne de contact tenue par les CRS ou gendarmes mobiles,
- occupation du terrain au fur et à mesure du déplacement de la ligne de contact,
- escortes d'individus interpellés,
- démantèlement d'obstacles,
- garde d'installations,
- soutiens logistiques divers,
- etc.

^{4 &}lt;u>Missions de sécurité générale</u>: les unités militaires requises en tant que forces de troisième catégorie (FA3) pour remplir ces missions agissent en substitution ou en renfort des forces de gendarmerie et de police, de manière à leur permettre de se consacrer davantage aux tâches de maintien de l'ordre. Elles peuvent agir seules – ce sera souvent le cas pour des missions statiques – ou dans des dispositifs mixtes, organisation qui est à privilégier pour des missions dynamiques (instruction interministérielle 500/SGDN/MPS/OTP du 9 mai 1995).

I. CADRE GENERAL D'EMPLOI

11. Principes généraux

La section PROTERRE est amenée à agir dans le cadre de la compagnie PROTERRE, de façon isolée ou encore au profit d'une autre unité.

Elle est mise sur pied pour assurer la totalité des MICAT, sur le territoire national, ou sur les théâtres d'opérations extérieures.

La section étant très vulnérable aux feux directs et indirects, sa sûreté repose en grande partie sur ses <u>capacités à renseigner</u> et à <u>utiliser au</u> mieux le terrain.

Pouvant être dotée de véhicules de transport (et de combat), elle exécute ses missions essentiellement à pied, après avoir débarqué son personnel en toute sécurité.

12. Environnement de la section Proterre

121. Les particularités du territoire national

Principes généraux

L'emploi des forces terrestres en missions intérieures, et donc, celui des unités PROTERRE, recouvre en fonction des circonstances et des priorités définies par les autorités de l'Etat, une participation à des missions :

- de Sécurité civile par le concours de moyens militaires :
 - à la prévention des risques ;
 - au secours et à la protection des personnes, de bien et de l'environnement lors d'accidents, de sinistres ou de catastrophes.
- de Sécurité générale par la participation de moyens militaires :
 - à la défense et à la protection des structures essentielles de l'Etat;
 - à la protection des organismes, installations ou moyens civils dont le maintien de l'activité est indispensable ;
 - à l'aide aux services publics (selon des plans spécifiques) ;
 - à la prévention et à la riposte face à la menace terroriste.
- exceptionnellement au soutien aux opérations de maintien de l'ordre.

Cadre juridique

L'autorité civile ne peut mettre en œuvre les forces armées qu'au moyen de deux procédures :

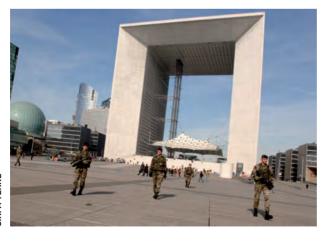
- la réquisition pour les déploiements de détachements armés ;
- la demande de concours pour toute contribution des forces armées à des missions qui ne comprennent pas l'emploi de la force ou des armes.

Ces deux procédures fixent le cadre juridique de mise en œuvre des armées sur le territoire national.

Le chef de section PROTERRE agit sous la responsabilité de l'autorité civile, selon des règles de droit commun, mais sous commandement militaire du capitaine commandant l'UE PROTERRE.

Missions sur le territoire national

Ces missions s'inscrivent dans deux domaines : le soutien direct aux populations et la sécurité générale. Dans ce dernier domaine, en fonction de son niveau de préparation opérationnelle, la section peut être amenée à remplir tout ou partie des missions communes à l'armée de Terre (MICAT), telles qu'elles ont été exposées précédemment.



Patrouille sur l'esplanade de la Défense (28^{ème} RT)

122. Les particularités de la zone urbaine (ZURB)

La ZURB est caractérisée par le cloisonnement, l'isolement des combattants, la réversibilité toujours possible et souvent soudaine de la situation, l'engagement dans des espaces restreints.

Ceci impose au chef tactique une préparation minutieuse de la manœuvre.

Les définitions, principes et points clés des MICAT restent valables quel que soit le milieu. Néanmoins, dans le cadre de la ZURB, vous devrez intégrer dans la préparation de votre mission certaines spécificités d'engagement.

- Toute action est <u>commandée</u> (vous êtes le seul chef pour la mission reçue) ;
- Toute action est <u>coordonnée</u> (mesures précises pour les liaisons, le timing,...);
- Le commandement est <u>décentralisé</u> (concept du micro-théâtre, initiative du subordonné que vous êtes mais toujours dans l'esprit de la mission de votre commandant d'unité et en restant à votre niveau d'engagement).

Principes généraux

Dans vos choix tactiques, vous appliquez les principes suivants :

- <u>Une défense tous azimuts</u>: la menace est omnidirectionnelle et la situation toujours réversible;
- <u>Un dispositif en profondeur</u>: vous devez être alerté (sonnettes) et les aménagements du terrain ne doivent pas entraver les mouvements amis au sein du dispositif (action de la réserve);
- <u>Un appui mutuel</u>: pas un pas sans appui et pas d'élément isolé qui ne peut être réintégré dans le dispositif;
- <u>Un camouflage efficace</u>: les rues doivent être dégagées (véhicules sous infrastructures). Les postes de combat ne doivent pas être visibles.



Séance d'Instruction au Centre d'Entraînement en Zone Urbaine (CENZUB).

SIRPA Te

Modes d'action

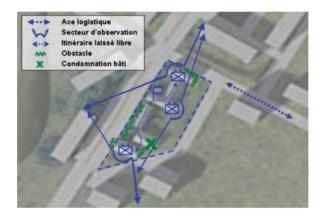
Votre section PROTERRE engagée en zone urbaine dans le cadre de ses MICAT est le plus souvent amenée à adopter une <u>posture défensive</u>. Le volume de votre section ne vous permet pas de tenir plus de deux à trois bâtiments (selon la taille). Vous devez donc <u>resserrer</u> votre dispositif et faire effort sur <u>l'aménagement</u> du terrain, en fonction de la menace. Vous veillez à bloquer certains axes, condamner certains accès de bâtis pour contraindre votre adversaire dans ses déplacements et l'obliger à rester dans les rues, à découvert.

Enfin, vous gardez à l'esprit :

- <u>La simplicité de la manœuvre</u> : l'action menée doit être simple et progressive (préserver la sûreté / éviter les tirs fratricides). Les dispositifs doivent faciliter la mise en œuvre d'appuis directs et indirects. L'identification des combattants est indispensable avant tout engagement en ZURB. Fixez des objectifs caractéristiques à vos subordonnés.
- La progressivité de la manœuvre : définissez les objectifs ou limites de bond intermédiaires. Mettez en place appuis et/ou couverture avant toute progression. Définissez des <u>zones-tampon</u> entre les sections pour limiter au maximum les tirs fratricides.
- <u>Le rythme d'exécution plus lent</u> : l'accent est mis sur la sûreté et la coopération interarmes autant que sur une éventuelle agressivité vis-à-vis

des éléments adverses pour conserver l'initiative. La technique de progression et d'abordage des bâtiments doit faire l'objet d'une instruction et d'un entraînement particuliers dispensés dans les centres spécialisés⁵.

- <u>La coordination des groupes</u> qui est l'un de vos principaux facteurs du succès.
- <u>La capacité de réversibilité</u>: équipez les véhicules de matériels de protection de circonstance (grillage sur les pare-brises et sur les ridelles, plaques métalliques pour protéger les conducteurs, coupe-file installés à l'avant des véhicules, ...).

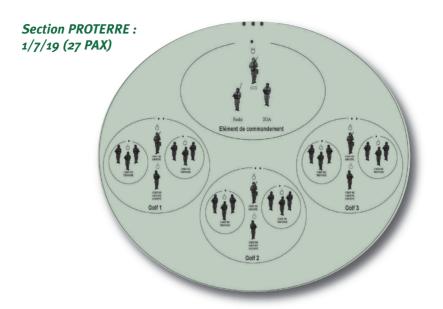


13. Organisation et moyens

131. Description organique

Votre section est organisée, autour d'un élément de commandement, en trois groupes sensiblement identiques dont l'équipement est adapté au cadre général dans lequel elle doit agir. Elle peut, en outre, être équipée d'un armement collectif limité (armes anti-blindé, ANF 1 ou FM) à hauteur d'une dotation par groupe. Elle peut, enfin, disposer de véhicules et/ou équipements métier, notamment des véhicules de l'avant blindés (VAB).

⁵ Se reporter au document «CENZUB – PREREQUIS A UNE ROTATION AU CENZUB », NE NMR 000049 /DEF/EMAT/BPO/EO/ 12 du 11 JAN 06, et « Actes élémentaires fondamentaux des petites unités, métier ou PROTERRE, agissant dans le cadre des MICAT en ZURB » approuvé le 3 juillet 2008 sous le numéro 386/CPF/CCPF.



132. Equipements

	CAL	PORTEE PRATIQUE	HAUSSE DE CBT.	PENETRATION	PERFORATION
PA	9 mm	50 m		15 cm de sapin à 25 m	Casque F1 à 25 m
FAMAS	5,56 mm	300 m		20 cm de bois à 100 m (BO)	7 mm d'acier à 100 m
MINIMI	5,56 mm	800 m	600 m		3,5 cm d'acier à 600 m
ANF1	7,62 mm	800 m	600 m	70 cm de bois à 400 m (BO)	12 cm d'acier à 100 m (perfo)
AT4CS	84 mm	200 M	300 m	1,40 m de béton	500 mm d'acier
LRAC	89 mm	200 à 500 m	315 m	1 m de béton (AC)	40 cm de blindage

133. Renforcements et appuis

Votre section PROTERRE ne bénéficie normalement pas de renforcements; néanmoins des moyens d'organisation du terrain, organiques (dans le cas d'une PROTERRE métieré) ou de circonstance, peuvent être mis temporairement à votre disposition⁷. En opération, et quand la situation l'exige, vous pouvez bénéficier de tirs indirects (mortiers⁸, artillerie) dans certaines circonstances (mise en place et réglages par un élément de liaison et d'observation).

II. LA SECTION EXECUTE LES MICAT

21. Interdire (INTDR)

211 Définition⁹ 212 Principes

Mission qui consiste à empêcher à un individu, un groupe d'individus, ou une organisation l'utilisation d'espace ou d'infrastructures par des mesures physiques ou psychologiques (juillet 2007 / STG 2287).

La section peut recevoir la mission INTDR dans le cadre d'une mission globale de la compagnie : SURV, INTDR, TEN, boucler un secteur. Cette mission est plus limitée dans le temps que la mission TEN.

⁶ PROTERRE métier: unité PROTERRE pouvant être employée dans son cœur de métier (cf. concept d'emploi des unités PROTERRE; approuvé le 27 mars 2009 sous le N° 000464/DEF/EMAT/B.EMP/ES.11).

⁷ Par exemple en Guyane, matériels secteur de type fusil à pompe, tronçonneuse...

⁸ Connaissance réglage tirs mortiers - fiche récapitulative en Annexe G.

⁹ Définition « tactique » du TTA 106 : Mission consistant à empêcher l'ennemi d'avoir accès à telle portion de terrain ou de franchir telle ligne ou d'utiliser tel personnel ou telle installation.

213 Points clés

- <u>Front d'installation</u>: quelques dizaines de m (engagement au contact des foules) à 200-300 m (1 axe majeur ou 2 axes secondaires).
- Contrairement à la mission TENIR, le dispositif est généralement placé en avant de la ligne ou du point à interdire (pour favoriser la liberté d'action de la section ou pour gagner des délais).
- MEP d'un <u>dispositif dans la profondeur</u> (groupe de soutien) pour toujours conserver une réserve d'intervention.
- Prévoir un <u>itinéraire de repli</u> pour permettre au moins l'évacuation de blessés et l'arrivée de renforts. le cas échéant.
- <u>Cas de la ZURB</u>: le secteur à interdire (immeuble, carrefour, installation sensible...) dépend de la densité de la population. La section peut s'appuyer sur un dispositif de contrôle de zone pour filtrer les accès, et dissuader tout débordement. Dans la mesure du possible, la section est en autonomie logistique.

COMPOSANTE ¹⁰	EXÉCUTION
PREPARER: - Tomber en garde - Reconnaître - Donner les ordres	- Ordre d'installation : Installation sommaire dans un premier temps, puis adaptée après reco du CDS et des CDG. Mobilisation de moyens particuliers aux ordres du sousofficier adjoint (SOA) pour aménager l'emplacement (vhls de la section et renforts du génie éventuels). Conduites à tenir : fixées par le CDS CR d'observation. Consignes d'identification. Itinéraires et délais des patrouilles. Emplacements de rechange. Baptême du terrain (rechercher la simplicité et prévoir les consignes de nuit). Consignes évènements particuliers (adversaires souhaitant se rendre, demande d'assistance à personnes dans la zone, etc.). Consignes d'intervention de l'élément réservé. Consignes d'évacuation (blessés, morts ou rupture de contact).
	- Consignes d'ouverture du feu : • Limite d'ouverture du feu. • Répartition des secteurs (ZMSPCP).

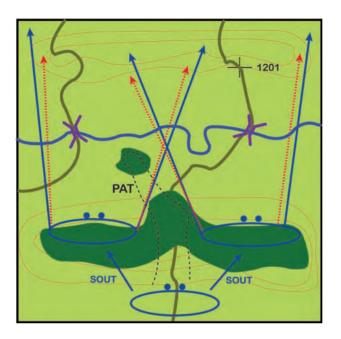
¹⁰ Les tableaux de composante des MICAT sont des listes non exhaustives.

COMPOSANTE	EXÉCUTION
exécuter: - Organiser la position (mettre en place les postes de combat et/ou les points de contrôle). - Observer et renseigner.	 Recherche de l'appui mutuel entre les groupes. Désigner un élément réservé (groupe organique ou prélevé sur plusieurs groupes). Amélioration permanente du dispositif (protection et camouflage), changement de dispositif (rendre notre action aussi imprévisible que possible). Etablir un plan d'observation par groupe (puis niveau section pour le CDU). CDS et/ou SOA doivent contrôler les dispositifs de chaque groupe. Chaque groupe doit connaître les dispositifs des autres groupes de la section et la position de l'élément réservé. Maintenir l'observation dès l'arrivée sur zone et pendant l'installation du dispositif.
MANŒUVRER: - Mettre en œuvre ses armes Faire intervenir l'élément réservé de la section. - Sur ordre, rompre le contact et se replier.	 En dernier recours en fonction des règles d'engagement. Sans dévoiler l'ensemble du dispositif. Effectuer une bascule sur la position de rechange (sur ordre). Les itinéraires d'intervention doivent être tous reconnus par les chefs de groupes. Intervention dans le cadre du contrôle de foules à anticiper (dans ce cas, c'est une autre section ou une autre unité qui interviendra en renfort.) Repli en appui mutuel entre les groupes jusqu'à s'être soustrait aux vues et aux coups éventuels de l'ennemi.
RÉORGANISER	 Hors des vues et coups éventuels de l'ennemi. Délais gagnés grâce à l'organisation du repli par le SOA. Se diriger vers la position de la prochaine mission.
RENDRE COMPTE	 De l'exécution de la mission. Des pertes éventuellement infligées et subies. De ses besoins logistiques.

IMPORTANT:

- Permanence de l'observation.
- <u>Croisement</u> des secteurs d'observation et de tirs éventuels entre les groupes pour rendre le dispositif imperméable.
- Compléter le dispositif par des <u>patrouilles</u>.
- Préparer (par le SOA) les itinéraires de <u>repli</u> et les conditions de départ de la zone (départ sur ordre, ordre de départ, etc.).
- Reconnaissance par le SOA de la zone d'action future.

La mission INTERDIRE



- Flèches rouges : secteurs de tir (éventuels).
- Flèches bleues : secteurs d'observation.
- Pointillés noirs : itinéraires de patrouille et d'exfiltration vers les véhicules.

Le groupe 3 est en soutien, EMD intervenir au profit des 2 premiers groupes ou appuyer la rupture de contact des autres groupes après action.

22. Soutenir (SOUT)

221 Définition¹¹

Mission de <u>sécurisation</u> ou <u>d'assistance</u> consistant à intervenir au profit d'une autre unité, d'un détachement spécialisé, d'un organisme ou de populations, par la fourniture de moyens ou de services.

¹¹ Définition (TTA 106) de juin 2007. A ne pas confondre avec la mission « appuyer » : mission consistant à apporter une aide à une autre unité, spontanément ou sur ordre, par le mouvement ou par le feu.

222 Principes

La notion de <u>sécurisation</u> se conçoit ici de manière plutôt passive (mise en place d'un dispositif de dissuasion ou d'un cordon de sécurité par exemple). Le CDS qui est en soutien doit rester <u>force de proposition</u>. Il connaît en permanence la position de l'unité soutenue.

La mission SOUTENIR, particulièrement adaptée pour le territoire national, peut également consister à fournir une <u>assistance</u> qui permette¹² :

- de venir en aide à des populations (victimes d'un conflit ou de catastrophes naturelles), et à assurer leur sûreté;
- de participer à la reconstruction de l'Etat et de son infrastructure.

L'assistance peut s'inscrire dans le cadre de la sauvegarde terrestre ou d'une opération de projection.

223 Points clés

- Repérer les positions précises des unités soutenues et les cheminements J+N (préparation soignée de la mission).
- Mesures de coordination <u>très précises</u> entre unité soutenant et unité soutenue.
- Dosage <u>rapidité d'intervention</u> / <u>conservation</u> de sa liberté d'action (l'élément de soutien ne doit pas être trop près de l'élément soutenu).
- <u>Fractionner</u> l'élément d'intervention (intervention immédiate et différée) pour autoriser des périodes de repos à la troupe tout en garantissant une intervention immédiate.
- Etude approfondie des <u>cas non-conformes</u> (adversaire plus important que prévu, imbrication population civile, panne véhicule...).

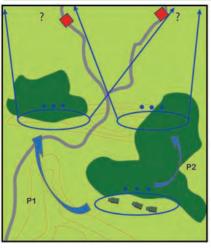
¹² FT 02 Tactique générale, juillet 2008.

Dans le cadre d'une mission d'assistance :

- Coopération avec les ONG et les gouvernements locaux.
- Assistance dans la mise en place et l'utilisation des <u>moyens de</u> <u>transport</u>.
- <u>Anticipation</u> des mouvements de foules (constitution d'un élément réservé).

COMPOSANTE	EXÉCUTION
PRÉPARER : - Prendre la liaison	- Etudier les modalités de soutien avec l'élément soutenu : • Délais d'intervention. • Signaux de reconnaissance. • Points de rendez-vous. • Conditions d'ouverture du feu. - Choix du lieu ou de l'axe de déplacement le plus favorable à la mission de soutien.
ÉXÉCUTER : - Se renseigner - Progresser	- Etre informé en permanence de la situation Dispositif de transmission infaillible avec l'élément soutenu (radio, sonore, à vue, estafette).
MANŒUVRER - Intervenir au profit de l'unité soutenue - Mettre en œuvre ses armes	 Prendre contact (physique, radio) avec l'unité soutenue. Si possible, au point de RDV, l'élément qui intervient est accueilli, et reçoit avant de s'engager les dernières informations sur la situation (en particulier de nuit ou lorsque la situation évolue très vite.) MEP son unité [renfort de dispositif ou contrôle de foules, soutien logistique (EVASAN, RAV)]. Faire éventuellement usage d'un armement <u>adapté</u> à la situation.
RÉORGANISER	- En fin d'action, préparer le retrait de l'unité qui soutient (délais, ordre de début de retrait, etc.).
RENDRE COMPTE	- Etablir le bilan LOG (dont SAN). - Assurer les évacuations en liaison avec le soutien sanitaire. - Recomplètement éventuel en munitions.

La mission SOUTENIR en sécurisation



IMPORTANT:

- Désignation d'un DL (SOA) auprès de la section soutenue.
- Coordination et rapidité de réaction (délais).

La mission SOUTENIR: assistance à la population



Mission EUFOR Tchad (RICM).



Rénovation du Lycée de Touba (6^{ème} RG).

23. Surveiller (SURV)

231 Définition

Mission consistant dans l'observation systématique des surfaces terrestres, des lieux, des personnes ou des objets, à l'aide de moyens spécifiques ou non, dans le but de déceler toute activité ennemie, hostile ou particulière, en un point, sur une direction ou dans une zone donnée, afin d'alerter et de renseigner.

232 Principes

La section surveille soit dans le cadre d'une <u>action particulière</u>, soit dans le cadre de la <u>mission de renseignement de sa compagnie</u>, pour couvrir un dispositif, surveiller un intervalle ou déceler toute activité inhabituelle, suspecte ou hostile à proximité d'une coupure ou de points de passage obligés. Il faut rechercher le renseignement <u>en combinant</u> l'observation à partir de postes de surveillance et l'action de patrouilles, en vue de :

- déceler / alerter / renseigner.
- faire éventuellement déclencher des tirs ou une manœuvre (limitée).
- tenir un point éventuellement.

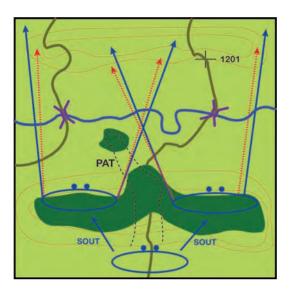
233 Points clés

- Front d'installation : 300 m.
- Front d'observation : 1 000 m.
- Permanence des liaisons (internes et externes) et de l'observation.
- <u>Procédures rigoureuses d'identification</u> des personnes (signaux de reconnaissance et d'identification).
- Discrétion de la mise en place à l'exfiltration :
 - Procédure d'alerte sans bruit ni lumière pour préserver l'intégrité du dispositif.
 - Exfiltration discrète (ne pas prévenir l'adversaire du repli de l'unité).
- Conserver si possible une réserve d'intervention.
- <u>Cas de la ZURB</u>: Pas de notion de front (îlots, quartiers, axes...). Baptême des bâtis. La section SURV un point caractéristique (carrefour)¹³.

¹³ Schéma poste d'observation et de contrôle page

COMPOSANTE	EXÉCUTION
PRÉPARER	CDS: - Etudie sur la carte les positions favorables (MEDO) Donne ses ordres pour le déplacement (FRAGO, Ordre de mouvement, DPIF).
ACQUERIR - Se déplacer : en premier échelon ou isolément. - Tomber en garde. - Jeter un dispositif provisoire. - Reconnaitre et s'installer.	 Gagner discrètement, par un itinéraire défilé la zone d'installation choisie. Poster les groupes et les véhicules (SOA). CDS fixe à chaque groupe : zone d'installation, secteur de surveillance et de tir (ZMSPCP). CDS reconnaît le terrain, ajuste son dispositif, le couvre par des sonnettes, éventuellement par des mines et des artifices Chaque emplacement est « VITAL » : Voir, en étant Invisible, pouvoir Tirer en restant à l'Abri, en assurant la Liaison. Itinéraires de repli et dispositif de nuit. Emplacements de rechange pour chaque groupe à au moins 50 mètres de la première position (une fois décelés, changer de position pour tenir la position dans la durée). CDS fixe les consignes d'observation, de tir et de repli, en précisant pour chaque groupe : Secteur de surveillance. Travaux éventuels (camouflage).
- Etablir les consignes.	Itinéraire, ordre et signal de repli. Patrouilles et sonnettes. Transmission du renseignement. Attitude face à une progression adverse (CR, changement de position, exfiltration). Plans d'observation et de feu (éventuels). Places du CDS et du SOA.
OBSERVER - Alerter Renseigner.	 Points particuliers, itinéraires et cheminements particuliers. Tout renseignement doit être transmis immédiatement sans cesser l'observation et sans indiscrétion. CR systématiques (même « RAS ») à intervalles réguliers.
MANŒUVRER - Se replier	- Sur ordre, en appui mutuel, vers les positions reconnues et en passant par les itinéraires prévus (point de regroupement, consignes pour réembarquer dans les véhicules, ordre de départ). Véhicules pré- positionnés par le SOA et RECO avec chefs de groupe de leur position d'attente).
DÉTRUIRE (si nécessaire) COUVRIR	- Si le feu peut être ouvert, les consignes d'ouverture doivent être données par le CDS et connues de tous. Limites d'ouverture du feu, secteurs et reports fixés au préalable.
RÉORGANISER – RENDRE COMPTE	 Des renseignements recueillis. Du résultat des tirs si nécessaire. Du repli en bon ordre de chaque groupe (blessés, prisonniers, perte ou destruction de matériels amis). Le SOA organise et commande le repli de la section. NB: pour anticiper le mouvement futur, le CDS peut donner au SOA la mission d'aller reconnaître une position future.

Exemple de plan d'observation



- Flèches rouges :
 secteurs de tir
 éventuels ;
 des mesures de
 coordination sont à
 prendre en interne
 section en cas de
 patrouille à
 l'intérieur des
 secteurs
 d'observation et
 de tir éventuels.
- Flèches bleues : secteurs d'observation.
- Trait noir : plan de feu artillerie (plus N° de tir)
- Pointillés noirs : itinéraire de patrouille.
- Signes violets : GENIE, franchissement, obstacles et aménagement du terrain, mines.

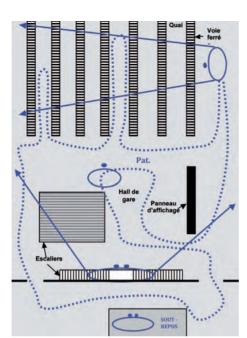
<u>Calque d'observation</u>: faire figurer deux coins de carreaux aux extrémités ainsi que le Nord. Chaque CDG réalisera ce calque sur sa carte, à l'échelle. Le CDS pourra les superposer et réaliser rapidement un calque-synthèse pour le CDU.

IMPORTANT:

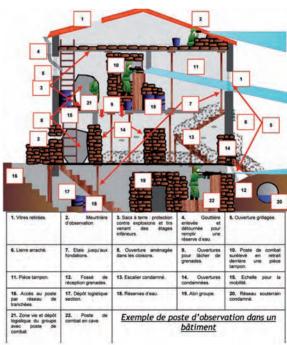
- Croisement des secteurs d'observation et de tir entre les groupes (contrôle des positions par le CDS ou le SOA pour vérifier l'imperméabilité du dispositif).
- Compléter le dispositif par des patrouilles (zones masquées).
- Préparer (SOA) les itinéraires de repli et les conditions de départ de la zone (départ sur ordre, ordre de départ, etc.).

Le schéma qui suit décrit un dispositif de surveillance de gare, par une section PROTERRE, dans le cadre d'un déploiement type Vigipirate.

Dans certains cas, <u>la section n'engagera pas la totalité de ses groupes quotidiennement.</u> Par exemple, dans le cas de l'engagement d'un seul groupe, un trinôme est en surveillance mobile pendant qu'un second est en réserve d'intervention.



Un groupe en surveillance statique, un groupe en surveillance mobile (patrouilles par équipes), un groupe en soutien-repos.



24. Tenir (TEN)

241 Définition

Mission consistant à occuper et défendre un point ou un espace de terrain pour empêcher qu'il soit occupé ou utilisé.

242 Principes

Mission reçue, en général, dans le cadre d'une action de la compagnie. But : <u>conserver l'usage</u> d'une zone présentant un intérêt tactique (zone d'observation, point de passage obligé, etc.) ou <u>protéger</u> les personnes et les infrastructures dans cet espace (camp militaire, camp de réfugiés, CRER¹⁴). Implique généralement <u>d'occuper cet espace</u> physiquement et d'organiser la mission <u>dans la durée</u>, en vue de :

- renseigner / déceler l'ennemi, l'adversaire ou l'élément hostile / alerter.
- empêcher toute intrusion dans l'espace tenu (points de contrôle et engagement éventuel au contact de foules).
- faire éventuellement déclencher des tirs.

243 Points clés

- Zone d'action : 1 à 3 terrains de 300 X 100 m.
- Etude approfondie du terrain (aspects favorables et défavorables à notre action).
- Mise en place d'un dispositif s'inscrivant <u>dans la durée</u> (J+N, repos de la troupe).
- Discrétion de la MEP pas forcément requise (affichage de l'action de la force auprès des populations comme des belligérants). Mais <u>une partie du</u> <u>dispositif</u> (et organisation) doit rester secrète (efficacité de la mission).
- Toujours prévoir un <u>itinéraire de repli</u> pour permettre au moins l'évacuation de blessés éventuels et l'arrivée de renforts, si nécessaire.
- <u>Cas de la ZURB</u>: Une section tient 1 immeuble, un groupe de 2 ou 3 maisons mitoyennes, un carrefour. Forte préparation du terrain (GEN). Dispositif en <u>2 échelons</u>: 1 élément avancé (point de contrôle) et 1 élément d'appui (dans un bâti). 1 élément de réserve systématique.

¹⁴ Centre de regroupement et d'évacuation des ressortissants (CRER). Voir annexe D.

COMPOSANTE	EXÉCUTION
PRÉPARER: - Tomber en garde - Reconnaître - Donner les ordres	 Reconnaissance approfondie de la zone et de ses accès, détermination de l'emplacement du ou des points de contrôle Ordre d'installation : Installation immédiate sommaire, puis complétée après reconnaissances du CDS et des CDG. SOA : aménagement de l'emplacement (véhicules de la section et renforts du génie éventuels). Conduites à tenir : fixées par le CDS. CR d'observation. Consignes d'identification. Itinéraires et délais des patrouilles. Emplacements de rechange. Baptême du terrain (rechercher la simplicité et mêmes consignes J+N). Consignes évènements particuliers (personnes souhaitant se rendre, demande d'assistance à personnes etc). Consignes d'intervention élément réservé. Consignes d'évacuation (blessés, rupture de contact). Consignes d'ouverture du feu : Limite d'ouverture du feu. Répartition des secteurs (ZMSPCP).
EXÉCUTER: - Organiser la position (mettre en place les postes de combat et/ou les points de contrôle). - Observer et renseigner.	 Rechercher l'appui mutuel entre les groupes. Désigner un élément réservé. Amélioration permanente du dispositif (protection et camouflage), changement de dispositif (action aussi imprévisible que possible). Etablir un plan d'observation et de feux par groupe (puis niveau section pour le CDU). CDS et SOA: contrôler les dispositifs de chaque groupe. Chaque groupe doit connaître les dispositifs des autres groupes de la section et la position de l'élément réservé. Maintenir l'observation dès arrivée sur zone et pendant l'installation du dispositif.
MANŒUVRER: - Fermer les points de contrôles (CP) Faire intervenir l'élément réservé MEO ses armes Sur ordre, rompre le contact et se replier.	 Préparer l'intervention d'une unité de contrôle de foules (différente de celle tenant les CP). Les itinéraires d'intervention possibles doivent être tous reconnus par les chefs de groupes. Sans dévoiler l'ensemble du dispositif. Effectuer une bascule sur la position de rechange. Appui mutuel entre les groupes jusqu'à s'être soustrait aux vues et aux coups éventuels de l'adversaire.
RÉORGANISER	- Pour durer et en fonction des actions adverses
RENDRE COMPTE	- Situation face à une foule. - Pertes éventuelles / besoins en renforts.

IMPORTANT:

- Croisement des secteurs d'observation et de tir entre les groupes (CDS ou SOA pour vérifier l'imperméabilité du dispositif).
- Compléter le dispositif par des patrouilles (zones masquées).

Les emplacements de la section en renfort doivent être reconnus, identifiés et préparés pour réduire les délais d'intervention.

Exemple d'une section PROTERRE exécutant la mission TENIR

Les schémas qui suivent décrivent un dispositif de protection d'un CRER, dans le cadre d'une évacuation de ressortissants en campagne (schéma 1) et sur un aéroport (schéma 2). La section PROTERRE doit tenir une partie du dispositif de la compagnie.

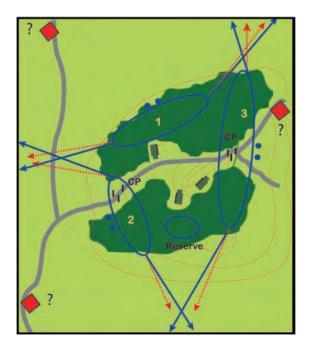
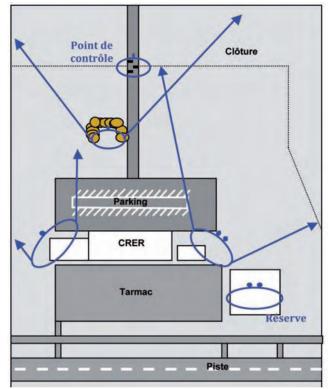


Schéma 1

- Flèches rouges : secteurs de tir éventuels
- Flèches bleues : secteurs d'observation.

Schéma 2



Un groupe en surveillance statique, un groupe en surveillance mobile (montage d'un point de contrôle), un groupe en réserve.

25. Boucler un point, un quartier, un secteur 251 Définition (Boucler)

Mission consistant à isoler, par un dispositif continu établi le long d'une ligne définie, une portion de terrain déterminée en vue d'interdire ou, au minimum, de signaler, tout franchissement de cette ligne par l'ennemi, l'adversaire ou un élément hostile.

252 Principes

La section PROTERRE <u>participe</u> au bouclage d'un quartier, d'un secteur ou d'une portion de terrain, en agissant, en général, dans le cadre des missions compagnie¹⁵. Elle peut également, de façon autonome, boucler un objectif très restreint.

Les actions de bouclage sont <u>limitées</u>, déclenchées sur des renseignements ciblés, et <u>préservées</u> par le secret et la surprise¹⁶.

La prise d'ascendant est assurée par le confinement de l'adversaire et l'intervention (mise en place d'éléments d'<u>interception</u>, de <u>sécurité</u> et d'exploitation¹⁷).

253 Points clés

- Le dispositif doit être favorable à des actions de neutralisation ou de ratissage.
- Renseignement et interdiction: trouver l'équilibre entre une dilution sur le terrain nécessaire à l'acquisition du renseignement et la capacité à tenir des points pour interdire la pénétration dans la zone ou l'exfiltration.
- <u>Prise en compte de l'environnement</u>: avoir la meilleure compréhension possible de la situation opérationnelle et de la complexité du milieu¹⁸.
- <u>Etanchéité</u> du bouclage assurée aussi bien vers l'intérieur que vers l'extérieur.

¹⁵ Par exemple TENIR, INTERDIRE, SURVEILLER.

¹⁶ Doctrine de contre rébellion, janvier 2009.

¹⁷ Elément d'intervention : empêche toute intrusion et intercepte toute exfiltration à partir du cordon intérieur (voir schéma page suivante) / Elément de sécurité : capacités d'escorte, de protection de centres de rétention / Elément d'exploitation : dispose des ressources matérielles et humaines pour l'atteinte de l'objectif).

¹⁸ Doctrine de contre rébellion, janvier 2009. Comprendre le cadre de l'action.

COMPOSANTE	EXÉCUTION
PRÉPARER : - Etudier la mission - Donner des ordres	 Reconnaissance rigoureuse du terrain et du milieu. Déterminer les points clés de la zone (baptême terrain). Fixer les points à surveiller et les postes de contrôle. Organiser les liaisons et l'acheminement du renseignement. Conditions d'ouverture du feu, conditions de fouille, éléments de langage Fixer délais d'intervention.
ÉXÉCUTER : - Mettre en place - S'installer	 Mise en place rapide et discrète. Coopération étroite avec l'administration civile (autorités locales, police, chef d'îlots). Planification du désengagement pour éviter l'enlisement et ne pas renforcer le ressentiment de la population. Opérations d'influence en complément des effets du bouclage. Créer l'isolement par un cordon intérieur constitué d'une ligne de postes. PC du CDS à proximité du point de contrôle principal
- Renseigner - Filtrer / interdire - Intervenir	- Surveillance fixe complétée par des patrouilles mobiles entre les postes - Préparer l'intervention d'un élément de sécurité ou d'interception - Filtrage de la population selon des modalités précises (arrestations, captures éventuelles) - Faciliter l'engagement d'un élément extérieur
RÉORGANISER	- Capacité à changer rapidement de posture

III. LES PROCÉDÉS GÉNÉRIQUES

31. La section engagée au contact des foules 311 Généralités

La <u>section PROTERRE</u> engagée au contact des foules (ECF) agira le plus souvent dans le cadre de la compagnie PROTERRE. Elle pourra également être engagée seule. Dans ce cas, elle conduira une action ponctuelle, temporaire et localisée, car ne possédant pas la capacité à durer.

La section PROTERRE pourra se trouver engagée au contact des foules selon deux schémas bien distincts :

- Soit de façon inopinée dans l'exécution de sa mission (lors d'un déplacement ou en fixe sur une emprise de la force ou un poste d'observation). Elle appliquera alors les savoir-faire de protection contre la foule (PF).
- Soit de façon planifiée dans le cadre d'une mission spécifique l'amenant à agir sur la foule et potentiellement à s'opposer aux intentions et aux mouvements de celle-ci. Spécialement entraînée et équipée pour cela, elle agira dans le cadre du mode d'action particulier du contrôle de foule (CF).

$$ECF = PF + CF$$

La capacité de protection contre la foule (PF) est acquise en interne, au sein des unités, en garnison, au titre des savoir-faire fondamentaux.

La capacité d'agir en contrôle de foule (CF), initialement réservée à l'infanterie, a été élargie aux unités PROTERRE identifiées, spécifiquement entraînées et spécialement équipées pour remplir ce type de mission sur un théâtre particulier¹⁹.

312 La section en protection contre la foule

Définition

La protection contre la foule est l'ensemble des mesures de sauvegarde permettant à tout personnel ou unité constituée de préserver son potentiel de combat face à la menace inopinée d'une foule s'opposant directement à l'exécution de sa mission et/ou manifestant son hostilité à la force ou aux personnes et biens placés sous sa responsabilité.

Principes généraux

 Prendre toutes les dispositions (articulation, équipements) pour prévenir et anticiper les actions de la foule (axes d'engagement, lieu de rassemblement...).

¹⁹ Répondant au contrat opérationnel fixé par l'EMA, elles suivent une MCP spécifique « Contrôle de Foule » au CENZUB.

- Changer de manière démonstrative d'attitude ou de posture en montrant les moyens dont dispose la section (armement individuel, collectif...).
- Identifier les sources de menace (meneurs, moyens engagés) pour une adaptation des modes d'action et du dispositif section (autoprotection, arrestation en cas d'infraction).
- Utiliser graduellement l'intégralité des armes et munitions en dotation disponibles (armes individuelles, armes de bord et collectives...) dans le cadre des consignes établies et des ordres reçus.
- Adapter les moyens et le dispositif pour être capable de durer en attendant l'arrivée de renforcement d'unités spécifiques (unités possédant la capacité contrôle de foule).

La section en déplacement : exécution

COMPOSANTE	EXÉCUTION	
PRÉPARER : - Etudier la mission - Donner des ordres	 Déterminer les points clés de la zone (baptême terrain), zones favorables à un engagement massif de la foule, axes d'approche. Conditions d'ouverture du feu, conditions de fouille, éléments de langage. Fixer délais d'intervention. 	
ÉXÉCUTER : - Se déplacer - Se protéger	 Se déplacer en appui réciproque par binôme de véhicules sur un même itinéraire et préférentiellement déterminer un itinéraire de variantement sur lequel s'engage un binôme de véhicules. Faire débarquer le personnel et utiliser graduellement tout le spectre des armes et munitions disponibles (arme de bord, arme individuelle) en réaction à l'utilisation d'armes par la foule. Ne pas débarquer le personnel du véhicule entravé (service de l'arme de bord). Dès lors que la protection du personnel est directement menacée, effectuer des tirs de semonce. Etablir un périmètre garantissant au moins un accès sécurisé pour un élément d'appui ou de renforcement. Remplir la mission en cours dans le strict cadre des ordres reçus en demandant au besoin des modifications à l'échelon supérieur (modification de la lettre de la mission par un changement d'itinéraire ou une adaptation des contraintes horaires, voire de la mission en fonction du contexte). En l'absence de liaison radio, se référer à l'esprit de la mission en veillant à assurer la protection immédiate du personnel et des matériels, en veillant à ne pas discréditer ultérieurement la Force et en rejoignant au besoin l'emprise la plus proche de la Force pour assurer l'alerte de l'ensemble des unités. Abandonner sur ordre (consigne précisée dans les ordres) le véhicule en ayant préalablement effacé les postes de transmissions, retiré l'arme de bord et débarqué tout équipement 	
RÉORGANISER :	sensible (cartes, dossier, papiers officiels) Capacité à changer rapidement de posture.	

La section en stationnement : exécution

COMPOSANTE	EXÉCUTION	
PRÉPARER : - Etudier la mission - Donner des ordres	 Reconnaissance rigoureuse du terrain et du milieu. Déterminer les points clés de la zone (baptême terrain). Fixer les points à surveiller et les postes de contrôle. Organiser les liaisons et l'acheminement du renseignement. Conditions d'ouverture du feu, conditions de fouille, éléments de langage. Fixer des délais d'intervention. 	
EXÉCUTER: - Se déplacer - Se protéger	 Déterminer et marquer des espaces définis par des limites visibles (barbelés, tresses) ou singulières (caractéristiques du terrain, routes, place, murets,) et rappeler les consignes à appliquer en cas de franchissement des limites (zones verte, orange, rouge et de regroupement ainsi que limites de semonce et de rétorsion). Signifier à la foule la définition de ces espaces et ces lignes assortis des règles et des sanctions en cas d'infraction (réalisation de panneaux spécifiant ces espaces placés en zone verte autour de l'emprise dans le cas d'un centre d'évacuation ou d'un point de contrôle ou toute autre infrastructure). Dès les premiers signes de rassemblement d'une foule hostile, CR du CDS pour permettre la reprise d'initiative (engagement élément de réserve, autres éléments du détachement et éléments spécialisés) et pour renseigner l'échelon supérieur (probabilité d'actions similaires sur la Force dans la zone d'engagement. Si pas d'infrastructure ni défenses (le poste doit/peut être désactivé en cas de foule hostile) : rassembler les hommes au plus vite et quitter la zone pour rejoindre l'emprise la plus proche. S'il s'agit d'une emprise ou d'un poste qui ne doit pas être évacué, remplir la mission en cours dans le strict cadre des 	
RÉORGANISER :	ordres reçus en faisant au besoin usage de la force. - Capacité à changer rapidement de posture. Planification du désengagement pour éviter l'enlisement et ne pas renforcer le ressentiment de la population.	

313 La section engagée en contrôle de foule²⁰

La **capacité contrôle de foule (CF)** ne s'applique qu'en opération extérieure. Elle se différencie du maintien de l'ordre par :

- un cadre juridique différent, celui des opérations extérieures.
- la nature de la menace, le plus souvent armée, qui nécessite de disposer de la force létale sur très court préavis.
- une réversibilité permanente : rechercher le maintien de la violence à son plus bas niveau, sans interdire l'usage d'armes létales en cas de nécessité.

Les unités de type PROTERRE peuvent être engagées en contrôle de foule. Cela suppose néanmoins une instruction et un entraînement préalables, la détention de moyens adaptés au contrôle de foules et tout particulièrement des équipements de protection, ainsi que la possibilité de bénéficier de renforcements adaptés (cynotechnie, détachement du génie...) désignés pour cette mission.

Seules les unités qui ont reçu une formation spécifique « contrôle de foule », peuvent recevoir des missions de contrôle de foule.

Définition

Le contrôle de foule est une capacité regroupant l'ensemble des missions et des procédés permettant aux forces terrestres de s'opposer activement, au juste niveau et dans une logique de réversibilité, à une foule potentiellement hostile.

Conduit en opérations extérieures par des unités spécialement formées et équipées, il permet de faire face à l'ensemble du spectre des menaces, individuelles et collectives, provenant de cette foule.

Le contrôle de foule incombe aux forces terrestres lorsque les structures locales, policières et judiciaires sont absentes, insuffisantes ou défaillantes.

²⁰ Le <u>contrôle de foule</u> est un mode d'action spécifique qui fait l'objet du TTA 950 Emploi des forces terrestres dans le contrôle de foules sur un théâtre d'opérations extérieures.

Principes généraux

- Les actions de contrôle de foule se font le plus souvent de manière totalement centralisée et s'insèrent dans un dispositif et une action plus globale qui, le plus souvent, se situera au niveau du groupement tactique interarmes (GTIA).
- Dans ce cadre, la compagnie PROTERRE à quatre sections et sous blindage est le premier niveau pouvant effectuer une action efficace face à une foule. Elle peut bénéficier de renforcements extérieurs (moyens génie, détachement cynotechnique, assisté d'un détachement prévôtal, ...).
- Au sein de la compagnie, la section PROTERRE peut se voir confier des missions particulières ressortant du contrôle de foule et intègrera, le cas échéant, une partie des renforts donnés à la compagnie.
- La section PROTERRE est le plus petit élément pouvant remplir une mission dans le cadre d'un contrôle de foules, au sein de la compagnie.

Principes d'emploi

L'emploi des forces terrestres dans des missions de contrôle de foule repose sur cinq principes :

- l'impartialité qui n'est pas la neutralité;
- la réversibilité : conserver une capacité d'autoprotection et de réaction ;
- l'emploi maîtrisé de la force : utilisée en cas de nécessité et en adéquation avec la menace ;
- l'emploi gradué de la force :
- crédibilité et lisibilité.

Exécution

Le contrôle de foule comporte quatre phases majeures :

- la prévention ;
- la dissuasion;
- l'action au contact des foules :
- le retour au calme.

Au contact de la foule, il s'agit plus précisément de :

- la surveiller:
- la canaliser:
- la retarder;
- lui interdire l'accès à des points ou des zones :
- la repousser;
- la disperser.

Au sein de la compagnie, les rôles pouvant échoir à une section sont ceux d'arrêt, de refoulement, ou encore de réserve (référence TTA 950) :

- <u>ELEMENT ARRÊT</u> (au minimum 1 section) : interdire le franchissement d'une zone définie (tresse, ligne blanche au sol) et fixée par le chef, arrêter une foule sur un point favorable (pont...).
- <u>ELEMENT DE REFOULEMENT</u> (1 section): par une action mobile de masse repousser la foule au-delà d'une ligne déterminée ou la contraindre à libérer un point ou une zone, dans certains cas pour rétablir le dispositif initial.
- <u>ELEMENT DE RESERVE</u> (1 groupe à 1/2 section) : intervenir au profit de l'élément d'arrêt, de refoulement ou de l'élément de sûreté dans un délai très bref.

En outre, le sous-officier adjoint ou un chef de groupe peuvent prendre la tête d'un élément de circonstance :

- <u>ELEMENT D'APPUI</u> (10 hommes): appuyer les éléments d'arrêt et de refoulement par des tirs ALR sur ordre dans le but de maintenir la foule à distance, de la disperser ou de la faire reculer pour rétablir le dispositif initial.
- <u>ELEMENT DE SURETE</u> (1 groupe) : assurer la sûreté arrière et latérale du dispositif par la surveillance.
- ELEMENT DE RENSEIGNEMENT / NEUTRALISATION (10 hommes): surveiller et couvrir (capacité létale) au profit de la compagnie. A partir de positions favorables, observer la zone d'action dans la profondeur. Déterminer des évolutions de situation (nouveaux groupes ou véhicules en arrière de la foule, identification de meneurs ou de menaces). Sur ordre, effectuer des tirs de neutralisation/destruction ponctuels



e t / o u d e saturation afin de neutraliser une menace ou de se dégager d'une imbrication totale avec la foule hostile.

Entraînement au contrôle de foule (Camp de Mourmelon)

32. La réaction a une embuscade

321 Définition

Il s'agit de <u>soustraire</u> les véhicules et les personnels de la section aux tirs directs de l'ennemi, puis de <u>manœuvrer</u> à courte portée pour échapper à la destruction et, si c'est nécessaire, <u>détruire</u> l'ennemi sur son itinéraire de repli.

322 Principes

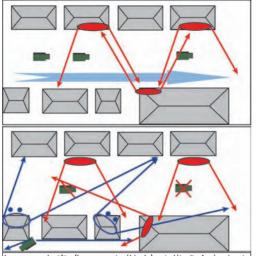
Lorsque la section tombe dans une embuscade ou se heurte à un obstacle battu par les feux adverses, elle réagit par actes réflexes :

- Riposte <u>instantanée par le feu</u>, à cadence maximum, des personnels non pris à partie, pour permettre aux éléments pris sous le feu de se soustraire aux tirs ou de débarquer en réduisant la vulnérabilité.
- Si le terrain le permet, le CDS fait <u>quitter l'itinéraire</u> et se désengage le plus rapidement possible.
- Si les engins ne peuvent plus manœuvrer, <u>débarquement rapide du</u> <u>personnel</u> si possible à couvert et déclenchement de feux systématiques pour neutraliser l'ennemi en embuscade.
- <u>Tenir</u> sur la position jusqu'à l'arrivée de renforts.

323 Points clés

- L'automatisme, la rapidité et la violence de la réaction sont les facteurs déterminants de sauvegarde.
- Les décisions dans l'action restent à l'appréciation du CDS qui conserve la plus grande initiative.
- Le <u>rôle du SOA</u> est majeur ; il doit pouvoir prendre le commandement immédiatement si le CDS est hors de combat.
- <u>Compte-rendu</u> très rapide et le plus précis possible pour faciliter l'action de la force et diminuer ses délais d'intervention.

COMPOSANTE	EXÉCUTION				
PRÉPARER : - Donner les consignes spécifiques.	 Se préparer et préparer ses hommes à l'éventualité d'une embuscade. Préparation de procédures opérationnelles permanentes (POP) avec étude des principaux types d'embuscades (RETEX, drill) Répartition des secteurs d'observation et de tir. Récupération du renseignement le plus actualisé sur la présence adverse dans la zone d'action juste avant le départ. Anticiper les itinéraires de contournement et prévoir plusieurs itinéraires possibles pour effectuer la mission. Etude topographique fine de l'itinéraire de la mission et détection des zones les plus dangereuses. Prévoir les moyens nécessaires pour assurer les EVASAN et pour soigner les blessés en cas de retard des EVASAN (présence d'un médecin, d'un infirmier, etc.). Prévoir de quoi tracter un véhicule neutralisé par une embuscade. Prévoir des pots thermiques ou explosifs pour détruire tout matériel non récupérable après une embuscade. 				
EXÉCUTER : - Avant contact - Au contact	 Mobiliser en permanence tous les hommes pour maintenir l'attention face à ce danger. Observation active permanente. Riposter immédiatement avec toutes les armes disponibles et rechercher un abri. Si les véhicules ne sont pas immobilisés, accélérer pour sortir de la zone d'application des feux (ZAF) adverse. Une fois en zone sécurisée, faire le point des hommes, de l'armement et du matériel Si un ou plusieurs véhicules sont immobilisés (cas le plus probable) : 				
	tenter de rejoindre l'abri le plus proche en appui mutuel. Essayer de récupérer les blessés et les morts (ne jamais les abandonner). Mesurer le risque à prendre pour sauver une personne en engageant la vie de plusieurs (responsabilité du chef) Autant que possible, rendre compte immédiatement du contact pour activer sans délais la Quick Reaction Force (QRF). Organiser la défense de l'unité en attendant les renforts. Depuis les positions défensives, chercher à chasser, neutraliser ou détruire l'ennemi en fonction de la situation. Prise en compte des blessés et des morts (préparation des EVASAN) Effectuer des demandes d'appui (AFH, ART,) et de renforts éventuels. Préparer l'accueil de l'unité en QRF (itinéraire d'accès, précision du NVA et de la position de l'adversaire, point de rendez-vous,).				
ACCUEILLIR LES RENFORTS	- Faire un point de situation actualisé à l'unité en renfort. - Proposer un mode d'action pour désengager les éléments amis.				
RÉORGANISER :	- Préparer les moyens d'évacuation. - Récupérer les blessés, les morts et matériels sensibles. - Embarquer à l'abri des vues et coups ennemis.				
RENDRE COMPTE	- Du départ de la position. - Du bilan final des pertes amies et ennemies.				



La section réagit à une embuscade

Le groupe de tête (hommes et véhicule) est détruit. Après riposte violente et massive, les deux groupes restants se replient vers des bâtiments dans lesquels ils tombent en garde pour tenir leur position. Un véhicule est neutralisé au milieu de la reoute (personnel débarqué). Un véhicule assure la couverture arrière des bâtiments avec son armement de bord.

33. La patrouille

331 Définition (Patrouiller)21

Envoyer un détachement pour recueillir des informations, conduire des activités de combat, d'observation et de recherche, et affirmer la présence de la force dans une zone ou un secteur déterminé.

332 Principes

La patrouille²² est effectuée en véhicules ou à pied (selon la situation et les dimensions de la zone d'action). Un soin permanent est à apporter à la <u>préparation</u> de l'exécution. <u>L'imprévisibilité</u> des patrouilles est essentielle pour leur efficacité et leur protection. En cas de surprise, la <u>rapidité</u> de réaction doit être privilégiée.

²¹ Définition adaptée du TTA 106 afin de tenir compte de la réalisation de cette mission sur le territoire national.

²² On distingue 2 types de patrouille (extrait de la Doctrine de contre-rebellion, janvier 2009) : La patrouille de reconnaissance (connaître une zone, repérer des EEI...) et la patrouille de proximité (manifester une présence rassurante au profit de la population sans perturber la vie quotidienne) ; (Doctrine de contre rébellion, janvier 2009).

333 Points clés

 Préparation minutieuse de la mission : étude détaillée du terrain, de l'adversaire et de ses possibilités. Consignes connues de tous les personnels.

© Jean-Baptiste TABONE/SIRPA Terre

Préparation d'une patrouille à Birao, RCA (110ème RI).

- Prévoir des points de regroupement en cas de contact avec l'adversaire et un itinéraire de repli pour permettre au moins l'évacuation de blessés.
- <u>Cas de la ZURB</u>: l'objectif de la patrouille (immeuble, carrefour, installation sensible...) dépend de plusieurs facteurs (densité de population, de construction,...). La patrouille doit utiliser les cheminements les plus discrets (utilisation des masques naturels: murs, clôtures...). Patrouiller ne consiste pas à mener une reconnaissance des bâtis.
- Dans le cadre d'une <u>patrouille en véhicule</u>, le volume engagé pour la mission dépend de l'objectif et de la distance.



Patrouille aux abords de l'aéroport de Strasbourg (Sommet OTAN - 4ème Rch).

COMPOSANTE	EXÉCUTION					
PREPARER: - Etudier la mission et l'adversaire - Donner un ordre préparatoire - Etudier le terrain - Choisir une solution - Donner l'ordre initial	 Etude de la mission par le chef de section en appliquant la MEDO: Terrain et adversaire requièrent une attention particulière. Prévoir un équipement adapté, désignation des personnels en fonction de l'effet à produire. Donne l'ordre initial aux chefs de groupe en présence de tous les personnels. Conduite à tenir fixées par le CDS: Baptême du terrain (rechercher la simplicité et prévoir les consignes si mission de nuit). L'itinéraire (points de repère, point d'observation ou objectif, point de regroupement), délais. La formation. Le premier point à atteindre. L'attitude en cas de rencontre avec l'adversaire. Consignes d'identification (mot de passe, signal lumineux ou sonore,). Consignes évènements particuliers (adversaires souhaitant se rendre, demande d'assistance à personne dans la zone, contact avec population, etc.). Consignes d'évacuation (blessés, morts ou rupture de contact). Consignes d'ouverture du feu : Limite d'ouverture du feu . 					
EXÉCUTER : - Déplacement	 Approche lointaine (en bloc et en sûreté, de point d'observation en point d'observation). Approche immédiate : en sûreté par bonds courts et coups de sonde. 					
- Aller	 Se faire reconnaître aux abords des positions amies Le CDS fait assurer sa flanc-garde face à la direction dangereuse par un groupe. Arrivé au dernier point d'observation, le chef de section vérifie par l'observation les renseignements reçu., Répartit les missions entre les groupes (action principale, appui, couverture, recueil) au dernier point de repère. 					
- Arrivée sur objectif - Déplacement retour	 - Le CDS fait adopter un dispositif de sûreté tout azimut et accompagne l'élément chargé de l'action principale. - Respect des horaires sur objectif. - Abandon de la mission ou rupture de contact si découvert par l'adversaire. 					

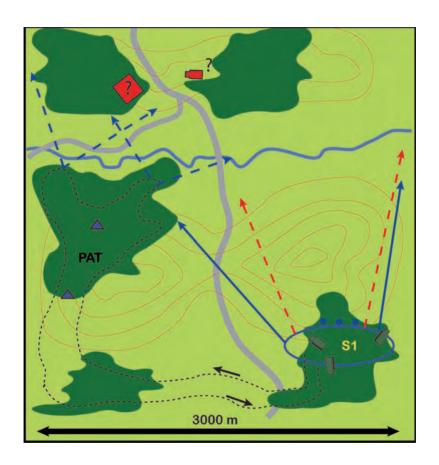
COMPOSANTE	EXÉCUTION
EXÉCUTER : - Déplacement retour	 - Quitter la position. - Se regrouper si la section était fractionnée pour l'action. - Prendre un itinéraire différent de l'aller en appliquant les mêmes précautions. - Se faire reconnaître aux abords des positions amies.
MANŒUVRER: - Mettre en œuvre ses armes - Sur ordre, rompre le contact et se replier	 En dernier recours en fonction de la mission et des règles d'engagement. Action brève et brutale sans dévoiler l'ensemble du dispositif. Rupture de contact immédiate vers le point de regroupement le plus près des troupes amies. Les itinéraires de repli doivent être tous connus par les chefs de groupes et tout le personnel de la patrouille. Repli en appui mutuel entre les groupes jusqu'à s'être soustrait aux vues et aux coups de l'ennemi.
RÉORGANISER	 - Hors des vues et coups éventuels de l'adversaire au point de recueil puis sur la base de départ; - Délais gagnés grâce à l'organisation du repli par le SOA; Se diriger vers la position de la prochaine mission.
RENDRE COMPTE	- De l'exécution de la mission - Des pertes éventuellement infligées et subies, de ses besoins logistiques - Le chef de la patrouille rédige un compte-rendu détaillé de la patrouille (voir § III.3.5)

IMPORTANT:

- <u>Permanence</u> de l'observation, discrétion éventuelle (éléments susceptibles d'alerter l'ennemi : population, animaux...).
- Préparer (à charge du SOA) les itinéraires de <u>repli</u>, les points de regroupements, le recueil.

Exemple d'une section PROTERRE

exécutant la mission PATROUILLER



- Flèches rouges : secteurs de tir éventuels. Flèches bleues : secteurs d'observation actuels ou futurs.
- Pointillés noirs : itinéraires de patrouille
- Triangle bleu : point de regroupement.



Patrouille sur les sites d'orpaillage en Guyane

334 Ordre pour la patrouille

- BUT/OBJECTIF DE LA PATROUILLE
- В HEURE DE DEPART/ AUTRES HORAIRES / DUREE DE LA PATROUILLE
- **EFFECTIF**
- FREQUENCE / INDICATIF D
- E C.R DE DEPART (X MN AVANT DE QUITTER LA ZONE)
- F ITINERAIRE:
 - baptême terrain
 - point d'écoute et d'observation
- **CONDUITE A TENIR:** G
 - si adversaire décelé
 - si la section est prise à partie pendant la patrouille
- н **CONSIGNES RETOUR:**
 - annonce x minutes avant de rentrer dans le dispositif section
 - signaux de reconnaissance
 - itinéraire retour
- MOT D'ORDRE / CODE D'AUTENTIFICATION
- **DEMANDES EN RENS:**
 - population / terrain

335 CR de patrouille

- A COMPOSITION EFFECTIFS
- **B** MISSION RECUE
- C HEURE DE DEPART
- D HEURE DE RETOUR
- E ITINERAIRE ALLER ET RETOUR
- F TERRAIN
- G POPULATION RENCONTREE
- H MODIFICATIONS A APPORTER AUX CARTES
- I RENSEIGNEMENTS DIVERS
- J RESULTATS DES RENCONTRES AVEC L'ADVERSAIRE
- K ETAT DE LA PATROUILLE
- L CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

IMPORTANT

- Identité de la patrouille/Cartes utilisées.
- Signature, grade, fonction et unité du chef de patrouille.
- Calques et croquis joints au C.R. de patrouille.



© Jean-Baptiste TABONE/SIRPA Terre

34. L'escorte de convoi²³

341 Définition (Escorter)²⁴

Procédé d'exécution consistant à accompagner et à protéger un ensemble de véhicules ne disposant pas de moyens propres à répondre au niveau de menace estimé et se déplaçant sur un itinéraire prédéfini non sécurisé.

Terme de mission connexe : protéger un convoi.

341 Principes

En général, le convoi est composé d'un élément à escorter, d'un élément de dépannage, d'un élément santé, d'un élément transmissions²⁵ et d'une escorte. Tous ces éléments sont en liaison radio.

L'organisation du commandement au sein du convoi ne doit souffrir d'aucune ambiguïté : le commandement du convoi est confié à un chef unique. Le chef de convoi est nommément désigné par l'autorité qui ordonne le déplacement. Il est responsable de la mission et le chef de tous les éléments rattachés à la rame de véhicules. Sa désignation doit être explicitement écrite dans l'ordre reçu pour l'exécution de la mission d'escorte. Il peut apparaître dans le paragraphe « commandement liaison ». Le chef d'escorte (généralement un chef de section), assure avec ses hommes et ses véhicules le guidage et la protection du convoi d'un point à un autre. Le chef d'escorte est aux ordres du chef de convoi.

343 Points clés

- Connaissance des règles d'engagement.
- Respect des distances.
- Présence interprètes / secouristes.
- Fiche d'itinéraire précise pour chaque équipage.
- Eviter la routine (itinéraires et heures fixes).

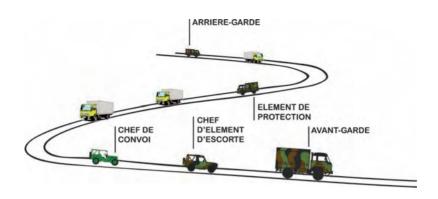
²³ Extrait du TRN 50.201 Mémento d'escorte de convoi par la circulation routière (édition 2009). Ce mémento est prioritairement destiné aux commandants d'unité, aux chefs de peloton et chefs de patrouille d'escadron de circulation routière, mais également à tout militaire susceptible de prendre le commandement ou de participer à un convoi escorté par des éléments de circulation routière.

²⁴ Définition OTAN : Accompagner et protéger un individu, un groupe d'individus, une organisation, une autre force ou un convoi (TTA 106).

²⁵ Composé d'un véhicule équipé d'un poste graphie ou d'une station Carthage en fonction de la mission.

- Protection des véhicules.
- Pas de véhicules civils intercalés dans la rame.
- Pas de distribution à la foule.
- Un véhicule touché tente de dégager l'itinéraire pour laisser la voie libre aux autres véhicules.

COMPOSANTE	EXÉCUTION
PRÉPARER: - Etudier la mission, le terrain - Donner un ordre préparatoire - Donner l'ordre initial	 Etude de la mission par le chef d'escorte : Prévoir un équipement adapté, désignation des personnels. Donne l'ordre initial aux chefs de groupe en présence de tous les personnels. Conduite à tenir fixées par le chef d'escorte : Baptême du terrain (rechercher la simplicité et prévoir les consignes si mission de nuit). L'itinéraire (points de repère, point d'observation ou objectif, point de regroupement), délais. La formation. Conduite à tenir en cas de panne véhicule. Le premier point à atteindre. L'attitude en cas de rencontre avec l'adversaire. Consignes d'identification (mot de passe, signal lumineux ou sonore,). Consignes évènements particuliers (adversaires souhaitant se rendre, demande d'assistance à personne dans la zone, contact avec population, etc.). Consignes d'évacuation (blessés, morts ou rupture de contact). Consignes d'ouverture du feu : Limite d'ouverture du feu .
EXÉCUTER :	- Le chef d'escorte fait adopter un dispositif de sûreté tout azimut et accompagne l'élément chargé de l'action principale.
- Déplacement aller	- Il se fait reconnaître aux abords des positions amies. - En cours de déplacement, le chef d'escorte fait reconnaître les points particuliers et les points suspects.
- Déplacement retour	En cas d'obstruction, il met sa section en garde face à toutes les directions, puis renseigne le chef de convoi sur l'obstacle. Il demande les moyens nécessaires au rétablissement de la circulation, ou décide du variantement de l'itinéraire. Pendant les haltes, il fait assurer la sûreté immédiate du convoi. Respect des horaires sur objectif.
RENDRE COMPTE	 De l'exécution de la mission. Des pertes (éventuelles) infligées et subies, de ses besoins logistiques. Le chef de l'escorte rédige un compte-rendu détaillé.



Organisation possible d'une escorte de convoi

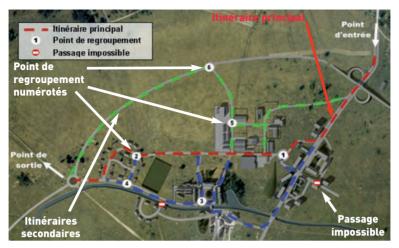
344 Cas particulier : traversée d'une ZURB

La traversée d'une zone urbanisée pour un convoi et son escorte répond globalement aux mêmes impératifs que ceux énoncés dans le tableau 343. Quelques aménagements restent néanmoins nécessaires.

Adaptations spécifiques au milieu :

- Les distances entre les véhicules sont à adapter :
 - L'avant-garde maintient une avance sur le convoi qu'elle met à profit pour renseigner et identifier les blocages potentiels. Cette avance correspond à un carrefour avant (pour un éventuel variantement).
 - Les véhicules de l'escorte se collent les uns aux autres pour éviter toute imbrication ou mise en place inopinée d'un obstacle visant à scinder la colonne.
- L'observation, la recherche d'indices et le renseignement sont primordiaux et permanents. Sont à considérer notamment comme des indices alarmants :
 - Toute brusque absence de population dans une rue.
 - Tout rassemblement de population.
 - Tout véhicule effectuant une manœuvre.
 - Toute superstructure en bordure d'itinéraire.
 - Toute anomalie structurelle

COMPOSANTE	EXÉCUTION
PRÉPARER : - Etudier la mission, la ville - Donner un ordre en cours d'action	 Etude de la mission par le chef d'escorte : Identifier le point d'entrée et le point de sortie, les coupures, la classe des ponts, les itinéraires de variantement. Donne l'ordre en cours d'action, à la halte avant d'aborder la ZURB, aux chefs de groupe en présence de tous les personnels. Conduite à tenir fixées par le chef d'escorte : Baptême du terrain (identifier par un code couleur les itinéraires principaux et secondaires ou de variantement ainsi que les points de regroupement en général des carrefours). L'itinéraire principal (le plus direct, le plus simple, les points de regroupement), délais. Consignes d'ouverture du feu : Limite d'ouverture du feu et secteurs de tir pour les véhicules d'escorte pendant le mouvement.
EXÉCUTER: - Déplacement aller ou retour	 Le chef d'escorte fait adopter un dispositif de sûreté tout azimut et accompagne l'élément chargé de l'action principale, il précise : En cas de prise à partie sans obstruction : riposter et accélérer quitter la zone de danger. En cas d'embuscade avec blocage de l'itinéraire par un obstacle lourd : débarquer et engager le combat en cherchant l'abri des bâtis. En cas de blocage de l'itinéraire par un obstacle léger après le passage de l'avant-garde : forcer le passage en bréchant l'obstacle et quitter la zone de danger. En cas de blocage de l'itinéraire par un obstacle lourd observé par l'avant-garde : CRI au chef d'élément d'escorte qui engage le convoi sur un itinéraire de variantement, attend l'avant-garde sur prochain point de regroupement. Il évite les haltes et en cas d'arrêt sur point de regroupement, il fait assurer la sûreté immédiate du convoi. Respect des horaires sur objectif
RENDRE COMPTE	 De ses observations terrain (praticabilité de l'itinéraire, difficultés rencontrées, écueils à éviter,). De l'exécution de la mission. Des pertes (éventuelles) infligées et subies, de ses besoins logistiques. Le chef de l'escorte rédige un compte-rendu détaillé.



Traversée d'une ZURB : exemple de carte renseignée

345 Cadre d'ordre

Cf. l'ordre d'escorte de convoi en annexe B26

35. Réaliser un point de controle

351 Définition

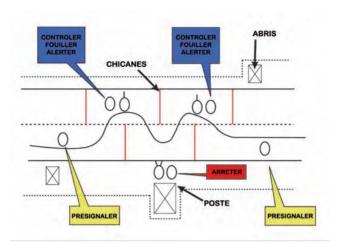
Procédé d'exécution, consistant à partir d'un emplacement sûr, parfois aménagé, à effectuer le contrôle des mouvements (routiers en particulier) militaires ou civils de manière permanente ou ponctuelle, planifiée ou inopinée. Un point de contrôle est armé par un groupe ou une section.

352 Points clés

- Pas d'embouteillage ou de file d'attente trop importantes.
- Contrôles effectués à l'intérieur des barrières.
- Véhicules systématiquement arrêtés une première fois <u>à l'extérieur</u> du poste de contrôle.
- Consignation de tous les événements importants.

²⁶ Extrait du TRN 50.201, adapté à la section PROTERRE.

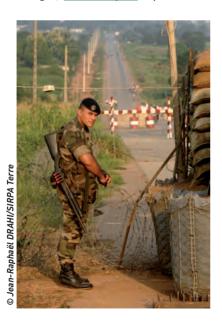
353 Exécution



Organisation possible d'un point de contrôle

La configuration de chaque poste de contrôle pourra varier légèrement, mais ils devront répondre aux besoins suivants :

- Présence de <u>barrières</u> (recouverte de barbelés, équipées de lampes rouges) avant et après le poste de contrôle.



- PC du poste de contrôle en position centrale, de laquelle le chef de poste peut voir et contrôler effectivement les sentinelles des barrières.
- Le poste de contrôle est couvert par une <u>patrouille permanente</u>, idéalement située sur un point haut voisin, pour observer d'éventuelles activités hostiles.
- La zone de repos sera la plus proche possible du poste de contrôle et hors de la vue du public.

Camp de Bouaké (35ème RI).

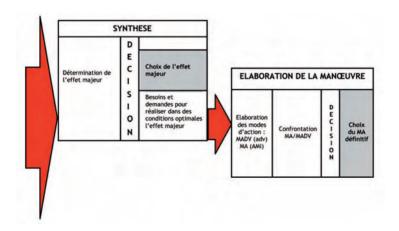
ANNEXE A MEDO²⁷ DU CHEF DE SECTION

É	TAPES	DÉMARCHE DE L'ÉTUDE	OÙ TROUVER LES RÉPONSES	CONCLUSIONS PARTIELLES	
	De quoi s'agit-il ?	Cadre d'emploi	Situation générale, situation Adverse ²⁸ de l'OPO du CDU, mission de la compagnie	Nature et style de l'action. Evaluation du cadre espace/temps.	
MISSION	Pourquoi?	Rôle de la compagnie dans le cadre d'action du groupement (PROTERRE, GTIA)	Idée de manœuvre du CDU, mission du CDS	Esprit de la mission Qu'attend de moi le CDU ?	
	Quoi ?	Libellé de la mission	Mémento CDS, 0P0 du CDU	Lettre de la mission. Inventaire des tâches à réaliser. Mesures urgentes à prendre.	
SITUATION	Contexte	Cadre politico- militaire, cadre juridique, média, population	OPO du CDU	Règles d'engagement, juridiques, de comportement, de communication. Environnement, population. Liberté d'action du CDS.	
SITU	Quand ?	Horaires et délais	Situation, mission de la section et mesures de coordination de l'OPO du CDU	Déroulement chronologique. Appréciation de la marge d'initiative.	
Où ?		Etude du terrain	Mission de la section, étude de la carte et du terrain	Points clés et zones- clés (AMI et Adverse). Effets de la météo.	

²⁷ Méthode d'élaboration d'une décision opérationnelle. Adaptation de la version provisoire approuvée le 22/01/2009 sous le N°13/DEF/CDEF/DDo/B.CDT.

²⁸ La notion « Adverse » regroupe (selon la situation) l'ensemble des termes ennemi, adversaire, éléments hostiles, foules, populations.

CE	Contre qui ?	Forces adverses	Situation Adverse Mémento du CDS	Appréciation de la menace. Capacité (Adverse global, immédiat, ultérieur et MA). Besoins en renseignements.
RAPPORT DE FORCE	Avec qui ?	Forces amies	Articulation, situation AMI, répartition des missions de l'OPO du CDU	Potentiel. Aptitude des moyens à remplir les tâches. Réaliser. Evaluation des besoins
R,	Rapport de forces	Evolution du RAPFOR dans le temps et dans l'espace	Mémento du CDS	Lieux et moments-clés de l'action



La méthode s'attache à préserver la cohérence entre les démarches menées au niveau commandant d'unité, chef de section, chef de groupe.

ANNEXE B CADRES D'ORDRE DU CHEF DE SECTION

L'ordre préparatoire²⁹

- P Personnel mis sur pied.
- A Armement emporté.
- T Tenue (vêtements de pluie, polaire...).
- R Radio.
- A Alimentation.
- C Camouflage.
- **D Divers** (moyens optiques, munitions...).
- R Rassemblement (heure/lieu).

Selon les missions, l'ordre préparatoire peut être plus ou moins élaboré. Il peut aller jusqu'à intégrer certains des éléments de détails ci-après. Cette liste, ni exhaustive ni à suivre dans son intégralité, dépend du contexte, de l'origine, et de la structure de l'unité.

PERSONNELS ET RESPONSABILITÉS

- Effectifs/renforts/base arrière.
- Responsabilités particulières (directeur de tir, DMO, munitionnaire, chefs de bord...).

UTILISATION DES ARMES ET MUNITIONS

- FAMAS (baïonnette, cavalier, BTB, FLG ou lance-grenade MO)/PA, FRF2, ANF1, MINIMI, MIT 12.7.
- UC complets/trousses d'entretien/carnets de tir/câbles d'armes, cadenas, râteliers, plombs.
- BAB.
- Munitions de sécurité/munitions réelles/munitions d'exercice.
- Horaires et responsables perception.

RADIOS/TRANSMISSIONS

- Fréquence, indicatifs bascules, OPT, messages formatés, messages départ et retour, bulletins de renseignement quotidiens, liste des corps d'alerte dépannage zonal...
- Combinés et antennes de rechange.

²⁹ Cet ordre permet de mettre la section en condition pour remplir la mission.

- Répartition des postes.
- Piles et batteries, chargeurs de batteries.
- PN2A /Miroirs de signalisation.
- Boussole/GPS.
- Carnets de message et PV trans.
- Casque d'écoute.
- Téléphone ; DDI.

OPTIQUE – OPTRONIQUE

- Lunettes des armes et collimateurs.
- · Lot OMB.
- · Cyalumes.
- · Position des optiques.
- Batteries et chargeurs de batteries.
- Trousse d'entretien optique.

GENIE³⁰

- Lot de destruction.
- Trousse artificier (pince à sertir).
- Mèche lente et étalonnage/Explo/Boutefeux/Cordeau détonant.
- Exploseur/Détonateurs.
- · Outils individuels et collectifs.
- Filets camouflage/Filets anti chaleur/Bâches.
- Lot de marquage/Lot de sondage.
- Ficelle.
- Gants pose ronce/Serre-flex.

FOURRIER

- Sac Butyl.
- · Drapeau français.
- Haut-parleurs.
- · Lunettes sable.
- Couvertures de manœuvre.

NBC31

- ANP et dispositif de vision sous masque.
- TTE (tenue théâtre européen) ou TOM (tenue OM), sous-gants et chaussettes carbonés.
- PDF1 et place, individuel et collectif.
- Filtres et position.

³⁰ Cas d'une unité PROTERRE « métier ».

³¹ En fonction du théâtre, de la menace.

- Cartouches ANP et réserves, cartouches MO, cartouches spectre large.
- 2.5l et sparklets (2 par 2.5l).
- Bidons de 1.6l de solution décontaminante chimique pour le matériel DCM1 et 2 recharges gazeuses par appareil.
- Trousse de détection chimique/AP2C/DETINDIV.
- Dosimètres et radiamètres DOM DOR 309/SOR 480.
- Seringues auto injectantes/Pyridostigmine.
- Savon décontaminant radiologique de la peau.
- Dispositif portatif d'alimentation liquide.
- Gants poudreurs.
- Instruction.

CAMPEMENT

- Tentes individuelles ou collectives.
- Eclairage/Groupes électrogènes (2.5 KWA,10KWA, 20 KWA).
- Citernes 1000 et 1500 l.
- Tables, chaises, lits picots/Draps et couvertures.
- Bouteilles de gaz et brûleurs.
- Moustiquaires et produits anti moustiques.
- Plats de campement/Norvégiennes/Nourrices à eau.
- Mat des couleurs/Flamme.
- Ingrédients divers, TIG.
- Balais, serpillères, éponges.
- Savon/Chiffons/Sacs poubelle.
- Feuillées (drisse, crésyl...).

ALIMENTATION

- Effectif rationnaire.
- RCIR/Ration collective/Ration survie.
- Repas froids/Casse croûte/Complément d'alimentation/Vivres frais.
- Achats sur zone, PJA, eau.
- · Répartition par jour.
- Caisse popote.

SANTE

- Trousses 10 hommes/Trousse section/Trousse para commando/ Pansements individuels.
- Sel, vitamines/Nivaquine/Cachets purification eau.
- · Vaccinations.
- Produit anti moustique/Crème solaire/Stick à lèvres.
- Contact médecin/Infirmier/Secouriste.

AEB VEHICULES

- Niveaux et pleins.
- Ordre de mouvement/Chefs de bord.
- Ordre de sortie de véhicule/Crédit de mouvement et numéro à inscrire sur les véhicules/Potentiels.
- Cartographie/Carte d'autoroute/Croquis d'itinéraire.
- Conditions de circulation/Consignes de circulation.
- Pièces de rechange.
- Carnet de bord/Code mission/Bons Mle 19.
- Liste des unités de dépannage.
- Sécurité et consignes en cas de panne.
- Ravitaillements prévus/Pauses.

ADMINISTRATION

- Listes section/Ordres de bataille.
- Cahier d'ordres/Carnet CDS et CDG/Cahier de consultation.
- Ordinateur et imprimante.
- TTA 207/TTA 101/TTA 116/1.
- Doc technique et tactique.
- Livrets d'instruction/Livrets médicaux réduits/Carnets individuels de vaccination.
- Passeports/CIM/Permis.
- Imprimés permissions et auto d'absence/Imprimés SPA/Imprimés TUEM ou DUO.
- Manifestes passagers/Etats de colisages.
- Plaques identité et chaînettes.
- Finances.
- Cahiers d'évènements ou de poste.
- FIA.
- Dispositions administratives.
- Journal des marches et opérations.
- Petit matériel de bureau (dictionnaire...).

TENUE

- De départ.
- Sacs A, B, C (type, forme, position du casque, effets à emporter...).
- Poids des sacs, volume.
- Rassemblement/réunions/lieu d'embarquement.
- Mouvement/ordres de mouvement (à qui, où, à quelle heure...).

L'ordre initial 32

<u>But</u>: mettre les chefs de groupe dans l'ambiance de la mission à remplir et permettre de connaître leur rôle au sein de l'ensemble et dans le déroulement de la manœuvre. Dans la mesure du possible, cet ordre est donné face au terrain de l'action (privilégier la <u>caisse à sable</u>).

OPO NMR de la Cie. GDH : A, B, Z Références : - carte – échelle 1/

ARTICULATION

PRIMO / SITUATION

PRIMO A / SITUATION FORCES ADVERSES

Factions, milices, chefs locaux, foules, activistes... Face à mon action cet adversaire pourrait... H1 / H2 Menaces complémentaires

PRIMO B / SITUATION AMIE

Mission de la Compagnie Missions et Positions des sections les plus proches

PRIMO C / RENFORCEMENTS et PRELEVEMENTS

PRIMO D / POPULATION-MEDIA

PRIMO E / DIVERS

SECUNDO / MISSION

En vue de permettre à la Compagnie de ... (intention de CDU), la section a reçu pour mission de ... (rédaction in extenso de la mission reçue par le CDS)

³² Dans cet ordre figurent les réponses aux questions posées lors de la MEDO.

TERTIO

TERTIO A /IDEE DE MANŒUVRE

Je veux ... expression de l'effet majeur du CDS

A cet effet

T1....., T2....... T3.....EMD

TERTIO B / MISSIONS DES SUBORDONNES

SOA puis G1, 2, 3....Mission, objectif et itinéraire (missions dynamiques) ou Zone Mission Secteur Points Particuliers (missions statiques).

TERTIO C /INSTRUCTION DE COORDINATION

Coordination entre les groupes.

LATTA / mesures PF / CAT prisonniers / ...

OUARTO /ADMINISTRATION-LOGISTIQUE

QUARTO A /RAV

Recomplètement carburant, munitions, alimentation

QUARTO B / MEC

Consignes évacuation VHLs et de dépannage

OUARTO C /SAN

Consignes relève, ramassage et évacuation des blessés ou morts.

QUARTO D / DIVERS

QUINTO /COMMANDEMENT-LIAISONS

Position TC1, PC Cie

Place du CDS, éventuellement SOA (suivant les cas)

Fréquences / indicatifs / bascules / divers (CR à temps).

L'ordre de mouvement

1. SITUATION D'ENSEMBLE

- A Possibilités adverses pour gêner le mouvement
- B Moyens et aides de l'échelon supérieur

2. MISSION

But du MVT.

Rythme (délais).

Condition générale d'exécution (impératifs à respecter).

3. EXECUTION A - INTENTION

A - INTENTION

Forme du MVT.

Rythme.

Condition générale de sûreté.

B - ARTICULATION (ORDRE DE DÉPLACEMENT)

C - CONDITIONS MATÉRIELLES D'EXÉCUTION

N° de mouvement.

Sûreté (Terrestre / Aérienne).

Vitesse moyenne.

Distance entre véhicules.

Zones d'arrivées.

Servitudes.

Marquage des véhicules.

Eclairage.

Appui au mouvement (Fléchage).

Organisation: Cf. tableau joint.

Définition des itinéraires :

- rocades nº
- pénétrantes nº

Conduites à tenir (en cas de panne, accident, en présence d'une foule rassemblée...).

4. ADMINISTRATION / LOGISTIQUE

QUOI ?	PAR QUI ?	OÙ ?	QUAND?
Ravitaillement (vivre, munitions, carburant)			
Dépannage			
Evacuation			

5. CDT LIAISONS TRANS

Je suis (indicatif CDS)

Fréquences : $F_1 = F_2 =$

Réseau : Libre/Dirigé

Régimes d'exploitation/d'emploi

	Avant le MVT		Pendant le MVT		Après le MVT				
	S	D	П	S	D	L	S	D	П
Cdt									
Art									
Log									

S = Silence, D = Discrétion, L = liberté Camouflage / SCDG - Mots conventionnels Baptême compagnie - Mots code de bascule de Fq Radio

L'ordre en cours d'action

FRAGO N° GDH:

1. SITUATION.

- A. FORCES ADVERSES
- B. FORCES AMIES
- C. RENFORCEMENTS ET PRELEVEMENTS
- D. POPULATION
- E. MEDIAS
- F. DIVERS

2. MISSION - BUT

3. EXÉCUTION

A. IDEE DE MANOEUVRE

JV / T1 / T2 / T3

FMD

B. MISSIONS ATTRIBUEES AUX GROUPES

C. INSTRUCTIONS DE COORDINATION

L'ordre d'escorte de convoi

ORDRE DE CONVOI Nº:

1- SITUATION

1A. Forces adverses

NVA, possibilités sur les itinéraires et différentes zones traversées par le convoi.

Menaces complémentaires (EEI, NRBC,...).

1B. Amie

Description du dispositif.

Possibilités d'intervention et de soutien dans les zones traversées,...

1C. Population

Attitude en fonction des zones traversées (préciser la menace éventuelle de foule hostile).

1D. Météorologie

Impact des conditions météorologiques locales sur le déroulement de la mission.

2- MISSION

Mission donnée par l'autorité supérieure recopiée intégralement.

3- EXÉCUTION

3A. Description détaillée de la mission

Description dans le détail de la mission du convoi, avec les différentes phases, horaires et points particuliers.

3B. Composition du convoi et articulation

Attribution d'un numéro d'ordre à chaque véhicule.

3C. Missions aux subordonnés

Escorte, éléments escortés (y compris, le cas échéant, des civils), éléments de soutien (ELI, SAN), adjoint, prévôts.

3D. Itinéraires

- Descriptif de l'itinéraire avec ses points particuliers (danger EEI, check points, passage de frontière, zones à risques,...).
- Descriptif de l'itinéraire de variantement et/ou contournement.
- · Localisation des haltes programmées.
- Descriptif des points de regroupement identifiés.

3E. Conditions de circulation

Distances, vitesse, éclairage.

3F. Instructions de coordination

- Crédit de mouvement.
- Formations successives adoptées par le convoi en fonction de l'itinéraire.
- Appui direct de l'escorte pour franchissement divers (villes, points particuliers,...).
- Conditions de MEO procédures ops permanentes (activation de PR identifiés ou inopinés, réactions à l'explosion d'un EEI, réactions à une embuscade ou en présence d'une foule rassemblée, relève de blessés dans un véhicule, extraction d'un véhicule endommagé pris sous le feu, réactions à une découverte ou suspicion d'EEI,...).
- Rappel des conditions d'ouverture du feu et d'utilisation des artifices (et éventuellement ROE particulières).
- Tenues et codes d'alerte dans les différentes zones traversées.
- Points de changement d'escorte (éventuels).
- Points de contact sur l'itinéraire et à destination.
- Dispositions particulières (concertina, PN2A, vision nocturne, cyalume, tapis anti-mines...).
- Orientations particulières pour la recherche d'informations.
- Horaires et briefing.

4- ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

4A. Situation

• Autonomie initiale du convoi en vivres, munitions et carburant.

4B. Condition du soutien de la mission

- soutien santé (interne au convoi, zonal ou d'infrastructure).
- Soutien maintenance (interne au convoi, zonal).
- Condition de recomplètement (vivres, munitions carburant) en cours de mission et en fin de mission.

4C. Formalités administratives en fin de mission

 Comptes-rendus techniques et administratifs à fournir par les subordonnés.

5- COMMANDEMENT ET TRANSMISSIONS

5A. Responsabilités

• Désignation des chefs d'éléments et adjoints.

5B. Implantation des PC

• PC à connaître, en cours de mission et à destination.

5C. Liaisons

- Internes (radio, fanions, sonores, gestes, visuels,...).
- Externes (éléments d'intervention, PC des zones traversées, autorités à l'arrivée....).

5D. CR à fournir

- Messages et CR à fournir.
- Main courante / CR d'observation par équipage.

5E. Mise en œuvre du brouillage EEI

ANNEXES

- Croquis ou fiches d'itinéraires détaillés.
- Main courante.

Le compte-rendu de situation

JE SUIS (situation tactique et technique /Emplacement/Possibilités)

J'OBSERVE (je vois) une population (Nature/Volume/Attitude/Possibilités)

JE SUIS EN MESURE DE... (je fais...)

JE DEMANDE (Délais/Appuis/Rens/RAV/EVAC)

Cadres d'ordres directs aux subordonnés

Ordre pour une mission à dominante statique :

ZMSPCP

Zone (d'installation/à battre par les feux...).

Mission.

Secteurs (limites droite, gauche).

Points particuliers (carrefours, lisières, baptêmes).

Conduites à tenir (ouverture du feu, réaction face à une attaque, itinéraire de repli, point de regroupement, régime radio...).

Place du chef.

Ordre de déplacement :

DPIF

Direction

Point à atteindre

Itinéraire

Formation

Ordre pour une mission à dominante dynamique :

MOICP

Mission

Objectif

Itinéraire

Conduite à tenir

Place du chef

Cadres d'ordres de tirs

ODCF

Objectif

Distance

Consommation

Feu

HCODF (Armes d'appui à hausse réglable)

Hausse

Consommation

Objectif

Distance

Feu

GDNOF (Grenades à fusil ou à main)

Genre

Distance

Nombre

Objectif

Feu

ANNEXE C LES ACTES ELEMENTAIRES SECTION

Quelle que soit la nature de la mission qu'elle exécute, la section accomplit en permanence les trois actes élémentaires collectifs :

- se déplacer dans une direction donnée;
- s'arrêter, tomber en garde;
- utiliser ses armes et par extension ses autres moyens (artifices, outils, moyens de protection, etc.)

Avec en permanence deux obligations :

- se renseigner;
- assurer sa sûreté.

1. Se déplacer : généralités

Le CDS est responsable du <u>maintien de la direction</u> fixée par le commandant d'unité.

De nuit ou par mauvaise visibilité, la section <u>resserre son dispositif</u>. Les distances et les intervalles à l'intérieur des groupes et entre les groupes sont réduits, l'essentiel étant de conserver les liaisons.

Le <u>front</u> et la <u>profondeur</u> sont décidés en fonction de la situation, de la mission, du terrain et des conditions de visibilité.

Le CDS doit pouvoir exercer son commandement, <u>si possible à vue</u>. Il se place là où il peut le mieux guider sa section, diriger et contrôler son action. Il désigne un groupe de base auprès duquel il se tient.

La formation au sein des groupes <u>est laissée à l'appréciation des chefs de groupe</u> qui l'adaptent au terrain et à la mission qui leur a été confiée. Après son débarquement, la section se déplace à pied dans une formation adaptée au terrain et à la menace, de points d'observation en points d'observation, et en recherchant des positions de tir.

11. Préparer le déplacement

Les mesures préparatoires au déplacement sont d'ordre technique et tactique. Elles sont généralement fixées par le CDU pour l'ensemble de la compagnie. Toutefois l'initiative peut en être laissée dans certains cas au CDS.

12. Progresser

La section se déplace, à pied ou en véhicule, sur un axe ou une direction, en utilisant les possibilités tactiques du terrain (cheminements, formations adaptées).

Le CDS devra adopter sa formation et sa vitesse de déplacement en fonction du terrain et de la situation :

- en <u>ambiance vitesse</u>, la section effectue des bonds d'une grande amplitude;
- en <u>ambiance sûreté</u>, la section effectue des bonds plus courts et des arrêts plus fréquents pour observer et reconnaître les points particuliers du terrain.

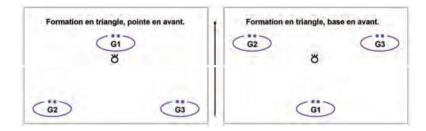
2. Se déplacer à pied

Pour se déplacer à pied, la section utilise 3 formations :

- en triangle;
- en ligne ou par groupes accolés;
- par groupes successifs.

21. Formation en triangle

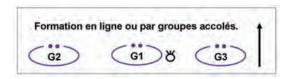
Cette formation procure à la section une plus grande sûreté et l'aptitude à faire face à une menace inopinée. Le chef de section progresse avec le groupe de base ou à proximité.



Pour se déplacer en formation en triangle, le CDS donnera un «DPIF» (p 65).

22. Formation en ligne ou par groupe accolés

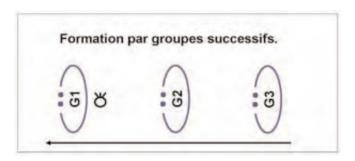
Cette formation est à privilégier pour franchir une ligne caractéristique du terrain (ligne de crête...), reconnaître sur un large front, donner l'assaut ou franchir une zone battue par les feux. C'est la formation réflexe à adopter en cas de surprise.



Pour se déplacer en formation en ligne ou par groupe accolés, le CDS donnera un «DPIF».

23. Formation par groupes successifs

Cette formation est prise pour suivre un cheminement, franchir un point de passage obligé ou s'infiltrer. Elle permet généralement une progression rapide.



Pour se déplacer en formation par groupes successifs, le CDS donnera un «DPIF».

24. Déplacement dynamique

Pour déplacer un groupe en vue de remplir une mission dynamique, le CDS donnera un «MOICP» (p 65).

3. Se déplacer en véhicule

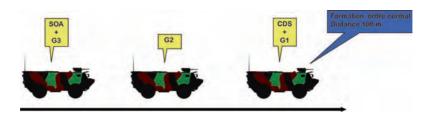
La section se déplace groupée sur un seul axe. Pour se déplacer en véhicule, la section peut utiliser <u>3 formations</u>:

- en ordre normal (notion de vitesse);
- par patrouille (notion de vitesse);
- éclairée (notion de sûreté).

Le nombre de véhicules équipant la section et les distances entre les véhicules ne sont qu'indicatifs.

Dans tous les cas les distances devront éviter à la section d'être prise, dans sa totalité, dans une embuscade.

31. Formation en ordre normal ou par patrouille



Pour se déplacer en formation ordre normal ou par patrouille, le chef de section donnera un «DPIF».

32. Formation éclairée

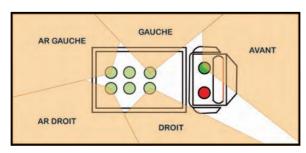


Pour se déplacer en formation éclairée, le chef de section donnera un «DPIF».

34. Déplacement dynamique

Pour déplacer un groupe en vue de remplir une mission dynamique, le chef de section donnera un «MOICP».

35. Répartition du guet en véhicule



4. S'arrêter, tomber en garde : généralités

L'arrêt de la section, en cours ou en fin de déplacement, est une phase délicate de la manœuvre car il est <u>indispensable d'éviter les regroupements</u> provoquant une grande vulnérabilité du personnel et des matériels. La durée prévisible de l'arrêt et la menace adverse orientent le dispositif à adopter et l'attitude sur la zone d'arrêt. Dans tous les cas, il est primordial de conserver la sûreté et l'aptitude à la manœuvre.

Le dispositif adopté doit permettre :

- de se camoufler;
- d'avoir des vues sur le compartiment de terrain ;
- de se renseigner;
- d'appliquer des feux éventuels ;
- de riposter (armement individuel et collectif, armes de bord);
- de quitter rapidement la zone ou de reprendre la progression.

Deux types d'arrêt sont envisageables en fonction de leur durée : les arrêts <u>courts</u>, généralement en phase de progression, et les arrêts <u>longs</u>, entre deux phases d'action.

5. S'arrêter, tomber en garde : à pied

51. Les arrêts courts

Ils sont généralement liés à la manœuvre d'ensemble de la compagnie ou du détachement PROTERRE.

Il s'agit de marquer un temps d'arrêt tout en conservant l'aptitude à reprendre la progression ou à recevoir une nouvelle mission. Dans ce cas, tout en assurant sa sûreté, la section tombe en garde aux abords immédiats des axes de progression.

Pour arrêter la section à l'endroit où elle se situe, sans vouloir privilégier une direction particulière, le CDS donnera un ordre d'arrêt en commandant «HALTE».

Afin de s'arrêter et de privilégier une direction particulière d'observation, le CDS donnera un «FH» (Face à telle direction, Halte).

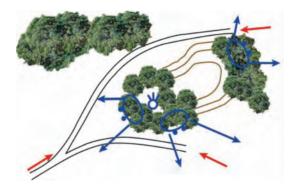
Afin de s'arrêter et de privilégier une direction particulière d'observation, <u>à partir d'un endroit précis</u>, le CDS donnera un «<u>FAFH</u>» (Face à telle direction/A tel endroit/Formation/Halte).

Pour tomber en garde face à une direction déterminée, potentiellement dangereuse et pour s'assurer un minimum de sûreté, le CDS donnera un «ZMC» (Zone d'installation/Mission/Conduite à tenir).

52. Les arrêts longs

Le CDS rejoint ou choisit une zone de stationnement offrant des facilités d'accès, de camouflage et de liaison. Il fait prendre un dispositif de sûreté à la fois terrestre et aérien. L'arrêt long est mis à profit pour l'alimentation, le repos des hommes et pour l'entretien de l'armement et des véhicules.

Selon les ordres donnés par le CDU, le CDS donnera un ordre de stationnement de longue durée «ZMSPCP» (p 65).



6. S'arrêter, tomber en garde : en véhicule

61. La section s'arrête, débarque et tombe en garde

L'arrêt de la section peut être de courte ou longue durée. Dans tous les cas la section devient particulièrement vulnérable. Ainsi, tout arrêt nécessite un <u>débarquement automatique du personnel</u> à l'exception des arrêts courts consécutifs à un resserrement ou une hésitation d'itinéraire.

Ce débarquement est suivi par une tombée en garde immédiate à proximité des véhicules ou par la mise en place d'un dispositif de sûreté.

62. Les arrêts courts

Les véhicules restent à proximité de l'axe en évitant tout resserrement et en recherchant éventuellement l'abri des couverts.

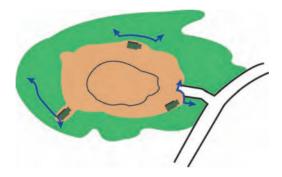
Le personnel débarque sur ordre (<u>FAFH</u>). Ce débarquement, total ou partiel, est suivi immédiatement par l'adoption d'un dispositif de sûreté (<u>ZMC</u>). Les groupes restent à proximité de leur véhicule.

63. Les arrêts longs

Le CDS choisit une zone de stationnement offrant de bonnes possibilités d'accès, de camouflage et de liaison. Les engins de la section sortent de l'itinéraire et se postent (FAFH - ZMC).

Les véhicules sont placés suivant un dispositif aéré et sont orientés de façon à pouvoir reprendre le mouvement dans les meilleures conditions. Le CDS met en place un dispositif de sûreté en veillant au camouflage aux vues terrestres et aériennes (ZMSPCP).

Il organise la vie sur la position en fonction de la durée du stationnement (surveillance, aménagement des positions, repos ...).



64. Cadre d'ordres

Selon les ordres donnés par le commandant d'unité, le chef de section donnera un ordre de stationnement groupe de longue durée dont le terme mnémotechnique est «**ZMSPCP**».

- \underline{Z} : Zone d'installation (du groupe, entre tel et tel point)
- M: Mission
- S : Secteur de surveillance et de tir
- P : Point particulier
- C : Conduite à tenir
- P: Place du chef de section

7. utiliser ses armes

Il s'agit des mesures permanentes que la section doit prendre pour pouvoir réagir par le feu face à des agressions adverses dans le cadre de sa mission et assurer sa protection. L'action de la section doit avoir pour objectif :

- de renseigner,
- de se soustraire aux feux ou de neutraliser l'adversaire tout en conservant l'ascendant sur lui,
- de conserver la capacité de manœuvrer. L'échelonnement de la section doit être tel qu'il interdise à l'adversaire de prendre simultanément l'ensemble de la section sous le feu.

71. La section riposte

Dans son ordre initial le chef de section prescrit à ses groupes de réagir instantanément en cas de surprise par l'ennemi.

ROLE DU CHEF DE SECTION	EXÉCUTION					
La section est surprise à courte distance						
	En cas de surprise par l'adversaire (ennemi à pied, véhicule embusqué), la section réagit instantanément avec tous ses moyens feu et tombe en garde.					
La section est surprise à plus gra	nde distance					
	La section tombe en garde.					
Le chef de section observe et dirige le feu.	Contre les éléments ennemis les plus menaçants.					
Il fait gagner une position favorable à sa section.	D'un bloc ou par groupes successifs en combinant le feu et le mouvement par le jeu d'appuis réciproques au sein de la section mais aussi au sein des groupes si besoin.					
Il réorganise sa section: - Il donne des ordres pour occuper et défendre la nouvelle position Il rend compte et demande éventuellement des tirs d'appui.	Sans oublier de donner une mission claire à son sous-officier adjoint.					

72. La section neutralise par le feu ou détruit un élément ennemi³³

Dans cette action, la conduite du feu par le chef de section est primordiale. Si la section est dotée d'armes AC ou d'appui, le dispositif est articulé autour de celles-ci et peut être complété par la mise en œuvre de FLG.

ROLE DU CHEF DE SECTION	EXÉCUTION
Observer.	La section tombe en garde.
Donner des consignes de tir.	Répartir les objectifs + consignes d'ouverture du feu.
Déclencher le feu.	D'un bloc (recherche de l'effet de surprise) est à privilégier mais élément par élément demeure approprié sur un ennemi échelonné ou déployé.
Conduire le feu.	Priorité aux AC.
Faire cesser ou reporter les tirs.	
Rompre le contact éventuellement	

73. Les appuis au sein de la section

73.1 Base d'appui (véhicules)

L'action de la section conduit généralement à mettre en place une base d'appui composée notamment des engins de la section et éventuellement des moyens reçus en renforcements.

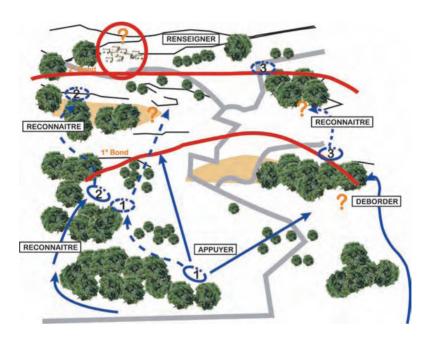
Le chef de l'élément d'appui, souvent le sous-officier adjoint, a un rôle déterminant dans la manœuvre de la section.

^{33 «}Les unités PROTERRE, en raison de leur effectif et de leur équipement, ne sont pas destinées à conduire des missions offensives, ni à être projetées dans le cadre d'une entrée en premier » (cf. Concept d'emploi des unités PROTERRE, édition 2009 §1.1.2 : limites). Les paragraphes 72 et 73 ne sont donc mentionnés qu'à titre indicatif, dans un souci de cohérence globale de l'annexe C.

73.2 Appuis réciproques au sein de la section

La combinaison du feu et du mouvement est obtenue par le jeu des appuis réciproques des groupes agissant au sein de la section.

L'APPUI RÉCIPROQUE EN «TIROIR» AU SEIN DE LA SECTION



Se déplaçant sous le feu de l'ennemi, le chef de section doit coordonner l'action des groupes :

- 1 ou 2 groupes neutralisent l'adversaire pendant que le $3^{\rm e}$ groupe progresse et tombe en garde ;
- puis un des groupes initialement en appui progresse à son tour appuyé par les deux autres ; et ainsi de suite.

ANNEXE D PARTICIPATION A UN CRER³⁴

Cette annexe propose un rappel des principes élémentaires concernant l'évacuation de ressortissants³⁵ (les unités du <u>TRAIN</u> sont responsables de l'organisation des CRER). Dans ce cadre, la participation d'une section PROTERRE sera essentiellement liée à la <u>protection</u> de la zone de regroupement (le lecteur pourra donc se référer aux descriptions des MICAT et procédés d'exécution, précédemment évoquées dans le présent document).

1. La zone de regroupement

Défense lointaine (PROTERRE)

- isoler la zone.
- marquer la zone avec des pavillons nationaux.
- matérialiser ses accès par des chicanes permettant un accès facile (flux des réfugiés), un départ rapide (flux des évacués), tout en évitant les véhicules piégés.

Poste de contrôle (PROTERRE)

- MEP d'un sas à l'entrée pour contrôler personnels et fouiller les véhicules.
- élément de protection.
- élément d'accueil et de fouille.
- élément de commandement.

Organiser le transfert (éventuellement PROTERRE)

- accueillir et organiser les premiers soins.
- recenser puis fractionner.
- nourrir, héberger temporairement, informer.

Défense interne (PROTERRE)

- dispositif de sentinelles, élément d'intervention.
- élaborer un plan de feux avec postes de combat.

³⁴ Centre de regroupement et d'évacuation des ressortissants.

³⁵ Le Manuel de mise en œuvre du centre de regroupement et d'évacuation des ressortissants décrit le système d'évacuation des ressortissants français à l'étranger et les caractéristiques de mise en œuvre du CRER par les unités spécialisées de l'arme du TRAIN (en armant notamment des modules Guépard permanents).

2. Le centre d'évacuation

Accueil

- rassurer et adopter une tenue moins agressive.
- être ferme et inspirer la confiance.

Triage

- présence d'autorités du consulat (seule autorité responsable de la désignation des personnes évacuées).
- enregistrer : nom; prénom; sexe; âge.



Regroupement

- regrouper par nationalité dans les îlots délimités.
- ne pas séparer les familles.
- désigner un responsable civil par îlot.
- prévoir une infirmerie avec un médecin.
- informer chaque jour, à heure fixe.
- diffuser des consignes de vie courante et imposer des horaires stricts (réveil...).
- interdire les animaux.
- régler les problèmes de couchage et d'alimentation, d'hygiène, de ravitaillement en eau.

Points particuliers

- délimiter des zones distinctes.
- prévoir un parking très vaste à l'extérieur de la zone de regroupement pour les véhicules civils.
- interdire aux civils de ressortir sans autorisation et limiter la circulation interne.
- faire signer une décharge aux personnels refusant d'être évacués.
- dès que possible, désignation, par le consulat, d'un responsable sur la zone de regroupement.
- mettre en place un officier de liaison auprès des forces locales.
- résoudre les problèmes de télécommunication, de transport, de recomplètement en carburant en liaison avec le corps diplomatique et les responsables des ressortissants.
- l'utilisation ou la réquisition des moyens civils peuvent s'avérer indispensables.
- consignes éventuelles d'ouverture du feu.

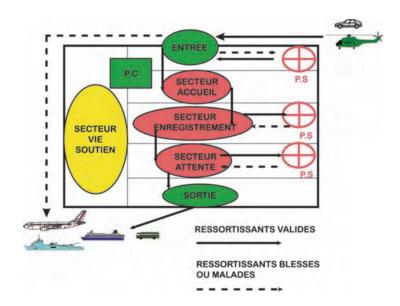


Schéma d'organisation d'un CRER

ARMES POUVOIR DE PÉNÉTRATION DES ш ANNEXE

DOUNOIR DE PÉNÉTRATION

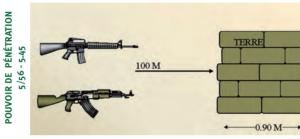
5/56 - 5.45

DOUNOIR DE PÉNÉTRATION

100 M

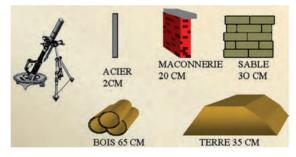
100 M

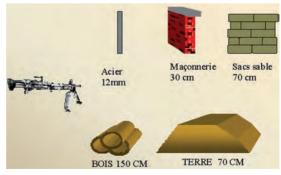
DOUBLEMENT DE L'ÉPAISSEUR AVEC DU SABLE HUMIDE



DOUBLEMENT DE L'ÉPAISSEUR AVEC DE LA TERRE HUMIDE

PROTECTION CONTRE LES ECLATS A 3 M MORTIER CAL 81/82





	Projectile				
	Arme légère Mitrailleuse	Mitrailleuse	Projectile		
Matériaux	7,62 mm	12,7 mm	de 20 mm		
Materiaux	Tir à 100 m	Tir à 200 m	Tir à 200 m		
Murs					
	0,60	1,00	1,20		
Bois Maçonnerie en pierre	0,30 0,45	0,60	0,75 0,75		
Maçonnerie en brique	0,45	0,00	0,60		
Béton non armé	0,15	0,30	0,45		
Béton armé					
Murs en matériaux meubles coffrés					
	0,90		1,20		
Terre argileuse (1) Gravier, petites pierres,			0.75		
sable sec (1)	0,30		0,75		
Sacs à terre remplis de :					
Terre argileuse (1)	0,90	1,00	1,50		
gravier, petites pierres, sable sec (1)	0,50	0,70	0,75		
Parapets de :					
raiapeis de :					
Terre argileuse (1)	1,05		1,50		
Sable sec (1))	0,60	0.04	1,20 0,06		
Acier à blindage	0,03	0,04	0,00		
(1) Humide : ajouter 100%					

ANNEXE F MESSAGERIE LOGISTIQUE (OTAN)

MEDEVAC

	MEDEVAC	"9-Line" REQ	UEST	DTG Date, heure, coordo	nnées Unité		
1	LOCATION (UTM GRID/IVO)			(1) Lieu			
2	CALLSIGN & FRE	CALLSIGN & FREQ			(2) Indicatif et fréquence		
3	# OF PATIENTS/P	RECEDENCE		(3) Nb de patients p	par type d'urgence		
	Jambes Yeux = ur	-Save LLE) (LLE= Lit genoes vitales et urgi ionnel jambes et yeux	ences engageant	B-URGENT SURGERY (2 Hrs-Surgical) (urgence chirurgicale)			
	C-PRIOTITY (4 HR	S) (prioritaire)	D-ROUTINE (24	Hrs) (routine)	E-CONVENIENCE (quand ga sera possible)		
4	SPECIAL EQUIPT	REQ'D		(4) Equipements pa	articuliers requis		
	A-NONE (aucun)	B-HOIST (levage)	C-EXTRACT	ION (extraction)	D-VENTILATOR (respirateur)		
5	# OF PATIENTS/T	YPE		(5) (nb de patient p	ar type)		
	L-LITTER (couché)		A-AMBULATORY (ambulatoire)		
6	SECURITY AT PZ			(6) sécurité à la zor	ne de récupération		
	N-NO ENEMY pas d'ennemi P-POSSIBLE ENEMY ennemi possible			E-ENEMY IN AREA ennemi dans la zone X-ARMED ESCORT REQUIRED escorte armée requise			
7	PZ MARKING MET	НОВ		(7) marquage			
	A-PANALS panneaux	B-PYRO moyens pyrotechniques	C-SMOKE fumigênes	D-NONE aucun	E-OTHER autre		
8	#/NATIONALITY-S	TATUS		(8) nationalité/statut			
	A-NRF MILITARY (NATO Response F militaires de la for D-CIVILIAN/NON-N	orce) = B-NRF	CIVILIAN Civils		NRF Militaires non NRF		
9		TACLES zone de récu	upération	(9)			
Pour en vitaux	PEDITE MEDEVAC, p blee svoyer le MEDEVAC, des blessés, les hén	ding controlled? Am SVP inclure: nature of	ount of blood lost? des blessures, con contrôlées ? Sang	Any Meds given? D ment et quand sont perdu approximative	our? Patient's vital signs. Is lestination MTF if determined elles survenues? Paramètres ment ? Traitements donnés ? Medical Treatment Facilities)		
NOTES							
Remarque	es éventuelles						
-	PRV'S MSN			AVN AUTH'S LAU	NCH		
W/I		W/D		W/U	W/		

MATDEM (demande de recomplètement des matériels)

Α		N° de référence de la demande	
В	2	Elément demandé : Désignation. N° ou code du stock. Document de référence. Nom du matériel/équipement. Unité de mesure (si nécessaire). Quantité demandée. Stocks détenus. Elément demandé : Etc	(1)
С	2	Modalités de livraison. Code priorité. Date limite de livraison (GDH). Lieu de livraison. Méthode de livraison – par quelle unité. Modalités de livraison. Etc	(1)
D		Impact si demande refusée – si demande ne peut être honorée à la date limite de livraison. Impact si demande refusée.	(1)
Z			

⁽¹⁾ A répéter si plusieurs matériels sont demandés.

BATRECEVACREQ (demande de dépannage/évacuation)

A	1	Modificatif OUI/NON	(1)
	2	ldentifiant du modificatif.	
В		Cartographie : Série. N° de suffixe. N° de feuille. N° d'édition Informations géodésiques.	(2) (2) (2)
С		Unité bénéficiaire.	
D	1 2	Position du ou des véhicules devant être dépannés/évacués : Nom du lieu (si possible). Coordonnées géographiques.	(2)

E	1 2 3 4 5 6 7 8	Renseignements sur le dépannage/évacuation : N° de demande. Marque du véhicule. Type de véhicule. Immatriculation. Possibilité d'être conduit / tracté. Soutien nécessaire. Equipage disponible – oui/non. Code d'état général.	(6) (3) (4) (5)
F		Unité de destination et point de contact.	
G	1 2	Destination : Nom du lieu (si possible). Coordonnées géographiques.	
Н	Renseignements sur le chargement (éventuel) : 1 Code indicateur. 2 Type de cargaison. 3 Quantités.		(2) (2)
I	1 2	Equipements spéciaux nécessaires : Moyens de dépannage. Nombre. Moyens de dépannage, etc	(2)
J		Moyens supplémentaires demandés.	
К	1 2 3	Obstacles : Type. Forme. Coordonnées.	(2)
L	1 2 3	Approvisionnement en carburant : Nom du lieu. Coordonnées géographiques. Quantité de carburant. Type de carburant standard OTAN. Type de carburant standard OTAN (de substitution).	
М		Balisage du rendez-vous : oui / non	
N		Position du rendez-vous : Nom du lieu (si possible). Coordonnées géographiques.	(2)
0		GDH du rendez-vous.	
P		Transmissions pour le dépannage : Indicatif de l'unité dépannée. Fréquence.	

- Si la réponse est oui au paragraphe ALPHA un seul identifiant de modificatif doit être mentionné à cet endroit.
- (2) A répéter selon besoin.
- (3) A choisir parmi:
 - D Conduisible
 - P Traction directe
 - T Traction avec levage
 - N Non tractable
- (4) A choisir parmi:
 - RECV Dépannage uniquement
 - EVAC Evacuation uniquement
 - BOTH Les deux
- (5) A choisir parmi:
 - X Réparable par l'unité (NTI1)
 - Y Réparable par le soutien direct (NTI2)
 - Z Réparable en établissement (NTI3)
 - BR Non réparable
- (6) Les informations des paragraphes E à J peuvent être répétées à l'intérieur du paragraphe pour chaque véhicule à dépanner ou évacuer.

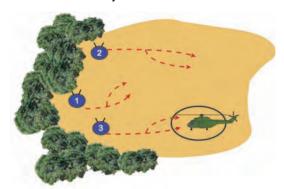
<u>ATTENTION</u>: la contexture des messages présentés dans ce document est aux normes OTAN. En national, le seul document de référence en vigueur est le LOG 60.921 (TTA 915)³⁶.

³⁶ En cours de réécriture sous le nom de « mémento de procédures logistiques opérationnelles ».

ANNEXE G MISE EN ŒUVRE DE CERTAINS APPUIS

APPUI ALAT/TRANSPORT

Avant l'embarquement



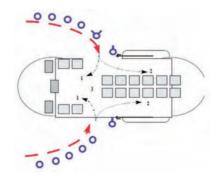
Les groupes en attente sont répartis sur la zone d'enlever, en fonction du nombre d'appareils attendus. Chaque groupe est divisé en deux colonnes correspondant aux deux portes d'embarquement de chaque appareil.

La phase d'embarquement

- Les groupes abordent impérativement <u>par l'avant</u>, une équipe de chaque côté.
- L'ouverture et la fermeture des portes sont effectuées <u>par les chefs</u> <u>d'équipe</u>, qui embarquent en dernier (1) ou (3).
- L'embarquement se fait « arme à la main », sac à la bretelle, sans coiffure.
- Les personnels s'aident pour embarquer, sans s'accrocher aux portes.
- Les armes collectives embarquent si possible en dernier et prennent place à l'avant ((1) ou (3)). Les autres personnels remplissent l'arrière(2).

Modalités d'exécution:

- Antenne flexible des postes repliée.
- Sacs à dos et charges déposés au centre en passant.



- La dernière banquette n'est utilisée que si nécessaire
- Le chef d'élément remet le « ticket d'embarquement » au commandement de bord.
- Le chef de groupe et un chef d'équipe se mettent à l'écoute des téléphones de bord.
- Les armes sont tenues entre les genoux (en opérations : approvisionnées non armées, canons vers le bas / en temps de paix non approvisionnées, canon vers le haut). Ceintures bouclées.

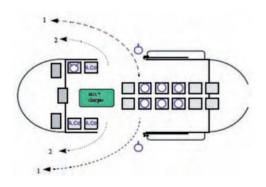
La phase de débarquement

Avant le poser

Le chef d'élément, en liaison avec le commandant de bord identifie et observe la zone de poser.

Au poser

Les chefs d'équipe ouvrent les portes et débarquent en premier, toujours sur ordre du chef de bord. Ils restent à la porte et aident au débarquement. Les servants des armes collectives débarquent en premier. Les personnels de queue débarquent ensuite, en récupérant leurs charges. Tous les personnels débarquent vers l'avant du HM et tombent en garde face à l'avant. Les chefs d'équipe referment les portes. Le chef d'élément annonce la fin du débarquement par signe au commandant de bord.



Le regroupement

Les groupes tombent en garde à l'avant des appareils et rejoignent les couverts les plus proches, conformément aux ordres reçus lors de l'embarquement.

Balisage d'une aire de poser pour hélicoptères

Balisage de jour

- Le balisage de jour n'est <u>pas indispensable</u>.
- L'emploi de fumigènes facilite le repérage de l'aire de poser (toutes les couleurs peuvent être utilisées à l'exclusion du <u>rouge</u>, qui est réservé, en cas de panne radio, à signifier l'interdiction de l'aire de poser).

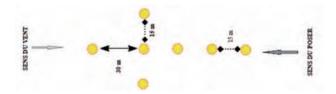


Balisage de nuit sans JVN

En règle générale, les HM étant é quipés de jumelles de vision nocturne (JVN), le balisage de nuit n'est pas nécessaire. Sans JVN, l'aire de poser doit être choisie et équipée par un

officier marqueur baliseur (OMB) ou un officier observateur pilote de l'ALAT.

- L'aire de poser ne doit comporter <u>aucun obstacle</u> de plus de dix mètres de hauteur dans l'axe d'approche ou de décollage à 200 mètres de part et d'autre du T lumineux, et dans un secteur de 30° de part et d'autre de l'axe de décollage (barre verticale du T). Le sol doit être dur, uni, exempt de végétation haute et ne pas comporter de dévers.
- Le balisage de nuit est réalisé au moyen de sept lampes portatives de type MX 290, ancrées au sol. La barre horizontale du T est placée perpendiculairement à la direction du vent. La distance entre chaque lampe du T est de quinze mètres; la distance entre la barre du T et la lampe située en avant de celle-ci est de trente mètres. Le comptage est effectué par la même personne pour toutes les lampes.



Balisage réglementaire (équipages sans JVN)

APPUI ART

Mise en place d'un tir: procédé de la grille d'objectif

Les mises en place doivent être rares et rapides.

- Principe général :

La méthode consiste à amener, puis à maintenir les coups sur la ligne d'observation, tout en encadrant en portée le point origine des observations en resserrant cet encadrement jusqu'à 100 mètres.

- Conduite de la mise en place :

1ère phase: amener un coup sur la ligne d'observation.

- Tirer par deux,
- Mesurer l'écart angulaire de chaque coup et faire la moyenne des observations,
- Transformer l'écart angulaire moyen en écart métrique en le multipliant par la distance d'observation (en km),
- Donner un commandement de tir (plus à gauche ..., plus à droite ...),
- Poursuivre le tir de cette manière jusqu'à l'obtention d'un coup sur la ligne d'observation.

La première phase est alors terminée.

2ème phase : encadrer en portée le point origine des observations.

- Continuer de tirer par deux,
- Rechercher l'encadrement du point origine des observations en effectuant un bond métrique (plus loin ..., plus près ...),
- Resserrer l'encadrement par des bonds en portée d'amplitude décroissante, chacun étant égal à la moitié du précédent jusqu'à 100 mètres. Si le bond initial est insuffisant, effectuer un nouveau bond au moins égal au précédent. Le dernier commandement sera « plus loin (près) 50 ».

La mise en place est terminée :

- Quand une série encadrante sur la ligne d'observation (un coup court et un coup long) est obtenue,
- Quand il y a coup au but,
- Quand les coups sont à moins de 50 m en direction et en portée.

Afin de maîtriser le procédé de la grille d'objectif, des séances d'entraînement régulières (SOTA, exercices d'observation) permettent d'améliorer la localisation des objectifs, gage de rapidité et d'efficacité dans la mise en place.

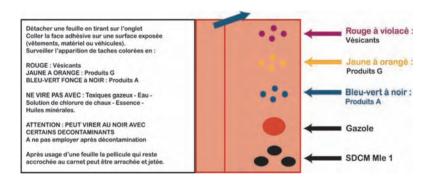
1 A.B.C E.F.G Embli Mettr Prépa Renot	Hee en place	Régiment Batterie Section	Neutralisation Panaché Arrêt Aveuglement Eclairement	Chars Blindé légers Armes AC en appui Personnel à découvert Personnel abrité Batterie
POLAIRE	A:G	D:	S:	Observatoire Convergence Gisement Front Front Linéaire Pour moi front
Repère	Plus Est - Ouest Plus Nord - Sud Plus Droite - Gruche Pour mos Plus Prêt - Loin Grille		Plus haut Plus bas	Amontot prét A mon commandement
Mise en place	Déplacement du point moyen Observations N.S.E.O.	Gisement observation Objectif	\$ 	A mon commandement Synchro

ANNEXE H DÉFENSE NBC

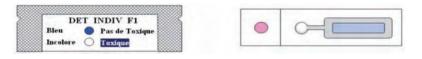




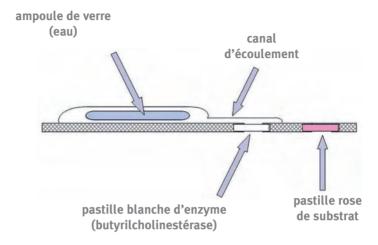
LE PDF₁



LE DETINDIV

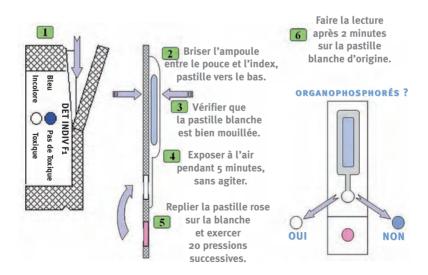


COMPOSITION



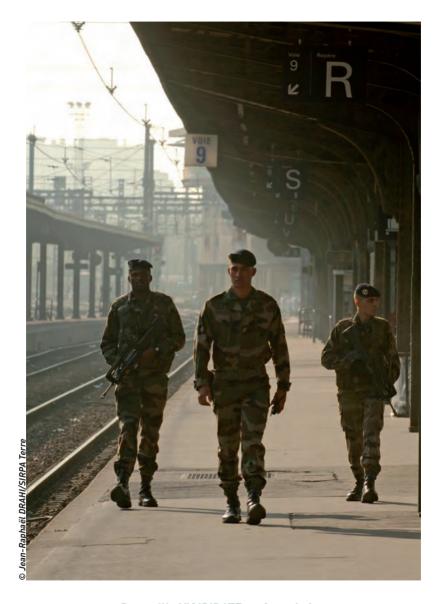
UTILISATION

Déchirer l'emballage et sortir le détecteur sans toucher les pastilles avec les doigts



ANNEXE I DOCUMENTATION DE RÉFÉRENCE

- Concept d'emploi des unités PROTERRE, édition 2009 (Approuvé sous le n° 000464/DEF/EMAT/B.EMP/ES du 27 mars 2009.).
- Mémento des savoir-faire fondamentaux des petites unités, métier ou PROTERRE, agissant dans le cadre des MICAT en zone urbaine (approuvé sous le n° 386/CPF/CCPF du 3 juillet 2008).
- Manuel du cadre de contact TTA 150 (édition 2008).
- Glossaire de termes, sigles signes et symboles conventionnels militaires TTA 106 (édition 2007/2008).
- TRN 50.201 Mémento d'escorte de convoi par la circulation routière (édition 2009) (approuvé sous le nº 5121/ELT/DEP/BEDMR du 5 mai 2009).
- TTA 950 Emploi des forces terrestres dans le contrôle de foules sur un théâtre d'opérations.
- <u>Doctrine d'emploi des forces terrestres en sauvegarde terrestre</u> (approuvé sous le nº 433/DEF/CDEF/DEO/CDM du 21 juin 2006).
- Doctrine de contre-rebellion (édition janvier 2009).
- Manuel de mise en œuvre du centre de regroupement et d'évacuation de ressortissants (approuvé sous le n° 277/ELT/DEP/DOC/MVT-RAV du 03 juillet 2007).
- Action du génie en zone urbaine (approuvé sous le n° 6945/ESAG/DEP du 18 septembre 2006).
- GEN 56.001 Aide-mémoire sur l'action du génie en zone urbaine (ESAG/DEP du 1er décembre 2008).
- <u>Manuel de procédures relatives aux opérations de soutien de la paix</u> (édition 2003 non approuvée).
- <u>Autoprotection face à une foule hostile</u> (approuvé sous le nº 464/DEF/CDEF/DEO/Bureau engagement du 30 juin 2006).



Patrouille VIGIPIRATE en Gare de Lyon

Travaux réalisés par le Centre de Doctrine d'Emploi des Forces.

